



**Programme de l'Assemblée Générale statutaire
de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme
du 30 mars 2025 de 9h à 12h
à la salle des fêtes, place de la mairie, 26400 Eurre.**

Discours d'ouverture de l'Assemblée Générale par le Président Christian BRELY

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024

Compte-rendu d'activités du président Christian BRELY

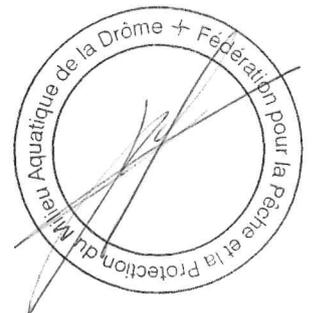
Compte rendu financier, bilan comptable par le trésorier Gérard CRESPO

Rapport des vérificateurs aux comptes

Comptes rendus des diverses commissions

Comptes rendus d'activités du pôle technique et du pôle animation

Débats et questions diverses



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 chemin de Laprat – 26000 VALENCE – Tél : 04 75 78 14 40

Courriel : fedepeche26@orange.fr – Site : www.cartedepeche.fr

Siret : 302 806 633 00020 – Code APE : 9104 Z



RAPPORT MORAL 2024

Cette année 2024 a été marquée par de nombreuses actions, de nombreuses réunions portées dans le compte-rendu d'activité du Président et qui reflète toute l'activité collective du pôle administratif, du pôle technique et du pôle animation, sans oublier les membres de notre Conseil d'Administration et des bénévoles associatifs.

Je citerai :

- Grâce à nos partenaires la Région Auvergne Rhône Alpes, EDF et CNR, la réalisation de nombreux aménagements permettant la pratique de la pêche sur l'Isère, le Rhône à Gervans et le vieux Roubion à Montélimar.
- La signature d'une convention de partenariat pour des missions de surveillance entre les Fédérations de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère.
- Les relations privilégiées avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui permettront, grâce au 12° programme, d'aides financières importantes dans les suivis piscicoles, thermiques, dans la bancarisation des données et l'amélioration du milieu aquatique.

Un 12° programme de l'Agence de l'Eau voté à l'unanimité en séance plénière du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse.

Un espoir qui devient inquiétude avec les premières réunions de terrain SAGE-PTGE (Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau) -OUGC (organisme unique de gestion collective) : beaucoup plus de besoin en eau alors que la ressource diminue.

De nombreux Députés, Sénateurs ont fait adopter une nouvelle Loi cassant une politique intelligente et patiemment construite au cours de ces 60 dernières années (emploi des pesticides et gestion de l'eau).

Il faut un équilibre entre le nécessaire exercice de l'activité agricole et l'indispensable protection de l'environnement, de l'eau et de la santé.

Ce n'est pas en détruisant l'OFB, en modifiant le débit minimal des cours d'eau, en réduisant les zones humides ou en remettant en cause les normes environnementales que :

- Nous permettrons aux agriculteurs de vivre de leur travail.
- Que nous assurerons une eau potable de bonne qualité.



- Que nous assurerons le bon état des eaux.

Nous avons tous la responsabilité de défendre l'OFB, le modèle des Agences de l'Eau, de défendre nos milieux aquatiques, notre eau.

Tout au long de ce congrès, nous aborderons les attaques envers la pêche de loisir et les actions pour l'amélioration de la pratique de la pêche.

Nous avons besoin de vous ; ensemble continuons à œuvrer pour défendre avec force et conviction notre loisir pêche, notre milieu aquatique, notre eau.

Merci pour votre écoute.

Le Président,

Christian BRELY



Compte-rendu d'activités du Président de la Fédération, Christian BRELY, de l'année 2024

Janvier

Réunion du personnel ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Bureau de la CLE du SMRD ; Rencontre du nouveau chargé de mission du SMRD ; SAGE du Lez SMBVL ; SDAGE 2028 2033 de l'Agence de l'Eau ; Réunion annuelle avec EDF (dans le cadre de la convention de partenariat) ; CODERST ; Salon pêche de Cournon ; Comité de gestion du Marais des Bouligons ; CLE SAGE BLV ; COFIL du SMRD ; Assemblées Générales d'AAPPMA ; Cérémonies de vœux.

Février

Commissions finances et bureau ; Réunion FD26/DDT/OBF ; PTGE du SMBRJ ; CLE du SAGE Lez ; Conseil d'Administration de l'ARPARA ; Rencontre avec la CNR ; Expert-comptable ; COFIL Natura 2000 ; Réunion des APN ; Rencontre avec la Fédération de l'Ardèche (convention pêche sur le Rhône) ; Bilan PAPI du SAGE Lez SMBVL ; Réunions finances et bureau ; CDPENAF ; Réunion des gardes pêche bénévoles ; Formation PSC1 des bénévoles des A.A.P.P.M.A. ; Assemblées Générales d'AAPPMA.

Mars

Contrôleurs aux comptes de la Fédération ; Réunion du personnel ; Assises de l'Eau à Alixan ; SAGE du SMRD (SAGE Dôme 2050) ; Soirée thématique « pêche à la truite ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Comité de gestion du site Espace Naturel Sensible du parc départemental de Lorient ; Rencontre avec le Procureur de la République ; COFIL du SMBVL ; Réunion du bureau de la CLE du SMRD ; Bureau de la Fédération ; Commission géographique Isère Drôme Ardèche de l'Agence de l'Eau ; CODESRT ; CLE SAGE BLV ; Assemblée Générale du GDS ; Comité ressources en eau ; Réunion avec la DDT26 et la DDT38 (cadrage des autorisations de pêches électrique) ; Conseil d'Administration de l'UFBRMC ; Bureau du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau ; Assemblées Générales d'AAPPMA.

Avril

Réunion du SMRD ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Elections du bureau de la CLE SAGE BLV ; Rencontres autour de la Stratégie Aires Protégées (biodiversité) organisées par la Préfecture et la DDT ; Soirée thématique Carpe à la Fédération ; Assemblée Générale de la Fédération ; Réunion du personnel ; SMBRJ PTGE ; Visio avec l'UFBRMC ; CDPENAF ; Comité de gestion de la forêt de Saou ; Commission Développement du Loisir Pêche ; Bilan des assises de l'eau ; 1^{er} COFIL d'aménagements « Canal d'Orange » Donzère-Pierrelatte ; Bureau de la Fédération ; COFIL PTGE du SMRD ; Conseil d'Administration et Assemblée Générale de MRM ; Conseil d'Administration de l'ARPARA ; CODERST ; Comité GEMAPI Valence Romans Agglo.

Mai

Conseil d'Administration de la Fédération ; Bureau de la CLE SMRD ; CLE SAGE BLV ; SMOP ; Réunion FD/DDT/OFB ; CReMNA Agence de l'Eau ; SMBRJ ; Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'ARPARA ; 4^e COFIL PAPI Sanne et Dolon ; Conseil d'Administration de la Fédération ; SMRD Commission Technique n°5 (SAGE Drôme) / COFIL PAPI ; CDPENAF ; Séance plénière du comité de bassin RMC.

Juin

Réunion du personnel ; Bureau de la CLE SMRD ; 1^{er} COFIL de l'étude du Plan de gestion et de valorisation de la zone humide ENS « Les Nays » 2024-2034 ; Assemblée Générale de l'UFBRMC ; Rencontre pour proposition de partenariat dans le cadre du Travail d'Intérêt Général (TIG) ; Rencontre avec la DDT ; COTECH du SMOP ; Assises de l'Eau - Syndicat Mixte des Rives du Rhône ; Assemblée Générale de l'UFBRMC ; Comité de suivi des concessions CNR ; Rencontre avec la Sous-Préfète de Die ; Assemblée Générale et congrès de la FNPF ; CLE plénière du SMRD ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau.



Juillet

Réunion du personnel ; CLE du SAGE BLV ; Réunion avec la mairie de Livron ; Réunion avec la ville Valence (Canaux de Valence) ; Réunions finances et bureau ; CODERST ; Comité Réserve Naturelle des Ramières ; Comité de suivi du protocole des retenues d'eau ; Rencontre avec le nouveau Directeur de la DDT ; Point presse de et avec la CNR (sécurité aux abords des barrages) ; CDPENAF ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Entretiens d'embauche.

Août

Comité ressources en Eau ; Réunion de chantier pour le plan d'eau d'Etoile ; Conseil d'Administration de la Fédération.

Septembre

Réunion du personnel ; Bureau de l'Agence de l'Eau ; Bureau de la CLE du SMRD ; Conseil d'Administration ARPARA ; SAGE BDPV ; Conseil d'Administration du Club Halieutique ; CLE du SAGE du Lez ; Journée Portes Ouvertes de la Fédération ; Conseil d'Administration de MRM ; Rencontre avec la CNR (projet de restauration écologique du Rhône) ; Groupe de travail sur la Harle Bièvre organisé par la Fédération de l'Ain ; COPIL PTGE Drôme des Collines ; CDNPS (sites et paysages) ; Conseil d'Administration de la Fédération.

Octobre

SMOP Ateliers Zones Humides ; CLE SAGE BLV ; Rencontre (au titre de UFBRMC et la CREMNA) avec la Fédération de l'Ardèche (barrage des Collanges) ; Comité de gestion des zones humides de Bachassier ; Séance plénière de l'Agence de l'Eau ; Assemblée générale extraordinaire AAPPMA ; Journée des APN ; Réunion du personnel ; Réunion avec la DDT et la LPO (plan d'eau d'Etoile) ; Bureau de la CLE du SMRD ; Commissions finances et bureau ; COPIL GEMAPI ; CLE SAGE BLV ; Réunion FD/DDT/OFB ; Réunion avec la Chambre d'agriculture de l'Isère (restitution des eau de piscicultures) ; Rencontre avec la Fédération et la DDT de l'Ardèche (barrage des Collanges) ; CODERST ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération ; Réunion du GDS.

Novembre

Réunion du personnel ; Réunion avec la DDT et l'OFB (projet arrêté pêche 2025) ; Bureau de la CLE du SMRD ; Commission d'amélioration de la qualité de l'eau du SMBVL ; COGEPOMI ; Réunion du SMRD (suivi quantitatif Bassin Versant Drôme) ; COPIL HPR ; Réunion de terrain pour le Projet Phare ; 2ème COPIL PTGE du SMRD ; Rencontre avec la LPO (plan d'eau d'Etoile) ; Réunion du SMRD ; Réunion FD26/FD07 (cadenas connectés) Bureau du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau ; Rencontre avec la CNR (dossier Pont de l'Isère) ; Comité d'Agrément de l'Agence de l'Eau ; Entretiens individuels des salariés.

Décembre

Réunion du personnel ; CLE SAGE BLV ; Forum des métiers de la nature à la MFR de Mondy ; Conseil d'Administration de la Fédération ; Réunion avec la CNR ; CLE SAGE BLV ; Rencontre avec la Fédération de l'Isère (signature de la convention de garderie) ; CLE plénière du SMRD ; Assemblée Générale Extraordinaire de MRM ; Réunion accord cadre ; Conseil d'Administration de l'UFBRMC ; Conseil d'Administration de l'ARAPRA ; Bureau CLE BDP Valence ; 2ème COPIL PDPG ; 1er COTECH du projet d'étude du franchissement piscicole dans le siphon du Canal d'Orange à Donzère ; Rencontre avec le carrier Sabloski ; Bureau de la Fédération.

Liste non exhaustive... Au vu de l'agenda du Président et de la représentativité de la Fédération, certaines réunions ont été assurées par des membres du Conseil d'Administration de la Fédération, des salariés, ou des présidents d'AAPPMA localement.



LEXIQUE

AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

APN : Atelier Pêche Nature

ARPARA : Association Régionale des fédérations départementales de Pêche et de protection des milieux Aquatiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes

BDPV : Bas Dauphiné Plaine de Valence

BLV : Bièvre Liers Valloire

CCVD : Communauté de Communes Val de Drôme

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Drôme

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

CLE : Commission Locale de l'Eau

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Drôme

COGEPOMI : Comité de gestion des poissons migrateurs

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CPO : Convention de Partenariat et d'Objectif

CRemNa : Commission Relative aux Milieux Naturels aquatique du bassin Rhône-Méditerranée

DDT : Direction Départementale des Territoires (Service Environnement, Forêt et Espaces Naturels)

DLP : Développement du Loisir Pêche

DPF : Domaine Public Fluvial

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

MRM : Association Migrateurs Rhône-Méditerranée

OFB : Office Français de la Biodiversité

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

PAOT : Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées

PTGE : Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDDLDP : Schéma Département du Développement du Loisir Pêche

SID : Syndicat D'irrigation Drômois

SMBRJ : Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron

SMBVL : Syndicat Mixte Bassin Versant du Lez

SMRD : Syndicat Mixte Rivière Drôme

SNSAPL : Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir

SMOP : Syndicat Mixte Ouvèze Provençale

UFBRMC : Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins Rhône-Méditerranée Corse



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire et statutaire de la
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme
du dimanche 7 avril 2024 à Saint-Rambert d'Albon**

A.A.P.M.A. présentes : Association de pêche d'Albon ; Gaule Anneyronnaise ; Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence ; Truite Bouternoise ; Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme ; Truite Dioise ; Anguille Donzéroise ; Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme ; Gaule de l'Eygues et de l'Oule ; Truite de la Galaure ; Gaule Romaneise et Péageoise ; Gaule Loriolaise ; Gaule Montilienne ; Truite de l'Ouvèze ; Gaule Rambertoise ; Gaule du Royans ; Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier ; Truite de la Véore et Truite des Veuzes et d'Oron.

A.A.P.M.A. excusées : Truite de Bourdeaux ; Gaule Colonzelloise ; Truite du Désert ; Préservatrice de la Gervanne ; Truite du Jabron ; Truite de la Méouge ; Gaule Pierrelattine ; Amicale des Pêcheurs de Saint-Christophe ; Gaule Tricastine ; Truite de la Vèbre et Truite du Vercors.

Personnalités présentes : Monsieur Thierry DEVIMEUX Préfet de la Drôme ; Madame Emmanuelle ANTHOINE Députée de la Drôme ; M. David BOUVIER Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau, représente Marie-Pierre MOUTON Présidente du Conseil départemental de la Drôme ; Madame Sylvie PEROT Conseillère Régionale représente le Président Laurent WAUQUIEZ et le Vice-Président Philippe MEUNIER de la Région Auvergne Rhône-Alpes ; Madame Patricia BOIDIN Maire d'Anneyron, Vice-Présidente de la Communauté de communes Porte DrômArdèche et Conseillère Départementale ; Madame Nicole DURAND Vice-Présidente en charge de la gestion de l'eau, des rivières et de l'assainissement de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche représente Pierre JOUVET MORNAY ; Jean-Pierre MATRON Service Départemental Drôme de l'OFB ; Monsieur Gérard ORIOL Maire de Saint-Rambert d'Albon ; Les représentants des Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme de l'Ardèche et de l'Isère.

Début de séance : 9h10

Ouverture de la séance par Jean-Paul SONNIER, président de l'A.A.P.M.A. « La Gaule Rambertoise », qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente l'historique de l'association qui fête ses 100 ans d'existence.

Gérard ORIOL, maire de Saint Rambert d'Albon, commune de 7 000 habitants, remercie l'équipe de la Gaule Rambertoise, dévouée, volontaire, qui s'occupe bien de leurs rivières. Il souhaite une belle réunion à tous.



Christian BRELY, président de la Fédération, ouvre la séance de travail et souhaite la bienvenue à l'assemblée générale et fait la lecture de son rapport moral.

Assemblée Générale extraordinaire

Présentation et adoption des statuts modifiés conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 02 juin 2023. Les statuts sont validés par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Assemblée générale statutaire

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 26 mars 2023 à Die est validé par l'assemblée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport d'activités du président Christian Brély.
- Lecture du rapport financier et comptable par le trésorier Gérard Crespo.
- Lecture des vérificateurs aux comptes par Gérard Rousset, président de l'A.A.P.P.M.A. « la Truite des Veuzes et Oron ». Quitus est donné au trésorier et approbation à l'unanimité des comptes pour l'exercice 2023.
- Lecture de l'état de ventes des cartes de pêche année 2023 par Gérard Crespo.
- Compte-rendu de la Commission gestion piscicole par Christian Gamacchio Perotti (membre du Conseil d'Administration de la Fédération).

- Compte-rendu de la police de la pêche année 2023 par Gérard Crespo.

Une rencontre avec le Procureur de la République a eu lieu afin de présenter notre Fédération ; d'avoir des échanges autour de la procédure d'information des PV police de l'eau établis par l'OFB et la procédure du suivi des PV de la police de la pêche faits par nos gardes particuliers. Une future rencontre devrait avoir lieu, afin de mettre en place un suivi « cohérent » des PV et revoir nos montants d'indemnité à l'amiable que nous demandons aux contrevenants.

Information pour les pêcheurs : une convention a été signée entre la Fédération de la Drôme et la Fédération de l'Ardèche pour actionner sur les deux rives du Rhône avec 4 cannes. La garderie des deux Fédérations fera des actions communes. Les associations riveraines sont au courant.

Comment les pêcheurs seront informés ? Un communiqué va être fait, les informant sur le secteur des deux rives du Rhône de cette possibilité.



- Compte-rendu de la commission pôle animation par Jean-Marc Ducoin (responsable du Pôle animation et vice-président au Conseil d'Administration de la Fédération).

Deux « parcours passion » sont en train de se mettre en place sur Gervans et le Vieux Roubion. Programme d'action du SDDL, des animations scolaires, DPN, PDIPN, APN...

Madame la députée Emmanuelle ANTHOINE, obligée de nous quitter pour d'autres obligations, prend la parole et salue l'ensemble des élus présents, l'assemblée et l'association organisatrice. Ses remerciements sont adressés pour la défense de notre territoire, la connaissance des milieux aquatiques, l'éducation auprès des classes scolaires, les investissements pour travaux et restauration des milieux, les données thermiques et astacicoles, pour les actions envers les jeunes. Elle souhaite une bonne fin de séance.

- Compte-rendu de la commission pôle technique par Christian Péclier responsable du Pôle technique et vice-président au Conseil d'Administration de la Fédération).

Il énumère tous les projets à venir et ceux qui ont été finalisés, un labeur copieux : « Projet phare », restaurations du milieu, suivis et inventaires, rapports techniques et avis...

L'A.A.P.P.M.A. « La Truite les Veuzes et Oron » fait part de son mécontentement sur les travaux effectués sur l'Oron par la communauté de communes Drôme Ardèche, pour modification d'une berge de 300/400m à 45°.

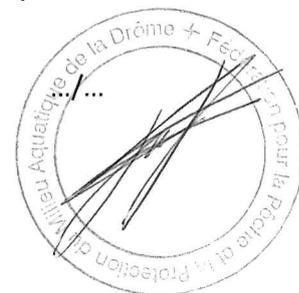
Réponse de la Fédération : le pôle technique a suivi ce dossier, l'association en a été informée. La végétalisation a été faite, il faut laisser le temps à la nature de pousser. Ce dossier a-t-il été vu par le président ou le chargé de mission ? Oui et comme pour tous dossiers reçus, l'information est transmise.

Message du président Brély pour le futur mandat 2027-2031.

Le mandat de notre Conseil d'Administration se terminera fin 2026. Plusieurs responsables ont fait part de leur intention de terminer ce mandat avec la compétence, le dévouement et la volonté de faire au mieux pour l'intérêt de notre Fédération. Ils ne souhaitent pas repartir pour la gestion future, c'est pour cela, et afin de préparer l'avenir dans les meilleures conditions, que je vous demande de réfléchir à ce que pourrait être le futur Conseil d'Administration de la FDPPMA 26 et d'envisager votre implication pour ces responsabilités.

Questions diverses :

(Un pêcheur) Les échelles à poissons arrivent à se boucher ? Réponse : Oui, elles doivent être entretenues par les organismes qui les gèrent ; pour autant, il n'y a pas d'obligation d'entretien pour les rivières en liste 1 contrairement aux rivières en liste 2 qui doivent être entretenues.



Questions pour Monsieur le Préfet :

(Christian Gamacchio Perotti) Problématique sur le partage de l'eau dans le nord Drôme : constat des sources de Manthes avec un premier assec en 2003 puis assec permanent, dus à des prélèvements trop importants ?

(Jean-Marc Ducoin) Question sur les autorisations d'irrigation ? Les études prélevables ne prennent pas en compte les sécheresses de ces dernières années. Demande de révision de ces études qui intègre les sécheresses et connaissances des prélèvements des particuliers.

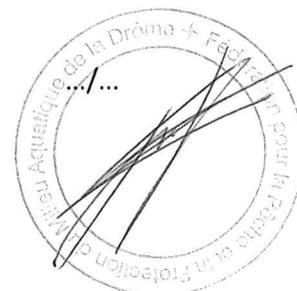
(Jean-Marc Ducoin) En 2020, à la demande des services de l'état signature d'un protocole concernant les retenues d'eau pour les usages agricoles. Il doit y avoir unanimité des accords. Document signé par le Préfet de la Drôme, la Présidente du Conseil Départemental 26, le Président de la Chambre d'Agriculture 26, le Directeur Régional OFB, Le Directeur Régional de l'Agence de l'eau, le Président du Conseil Régional, le Président de l'ADARII, le Président du syndicat d'irrigation Drômois et le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme. On espère que ce document sera respecté par l'ensemble des signataires. Depuis aucune concertation organisée alors que quelques projets sont en études. On a l'impression d'être pris pour des billes ! Les signatures de ce protocole sont-elles une valeur ? Ce protocole sera-t-il pris en compte pour les futurs projets de stockage ?

(Frédéric Fargeau, membre du Conseil d'Administration de la Fédération) Des notes techniques, concernant les réservoirs biologiques du SDAGE et le plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, ont été adressées aux services de l'Etat, à ses établissements publics et aux structures investies dans la protection et la restauration du milieu aquatique par Madame la Préfète coordinatrice du Bassin Rhône Méditerranée, Monsieur le Directeur Régional de la DREAL et Monsieur le Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, afin d'atteindre le bon état écologique des milieux et contribuer à la résilience aux effets du changement climatique. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour la préservation du milieu aquatique trop souvent sacrifiée au profit d'autres usages et la prise en compte de ces notes techniques ?

(Frédéric Fargeau) Problème sur la nuisance des cormorans ? Réponse de Monsieur le Préfet : Il faut de la place pour tout le monde. Nous vivons dans la nature. Il faut accepter l'écosystème et si l'homme veut détruire tout ce qui le dérange il ne tiendra pas longtemps.

La parole aux élus :

Madame Nicole Durand représentant Pierre Juvet : la Communauté de communes salue l'assemblée et parle des actions et travaux en faveur des cours d'eau avec le volet GEMAPI, volet entretien des cours d'eau, volet assainissement, étude sur les besoins en eau avec tous les acteurs du territoire. Remerciements des actions de la fédération.



Madame Patricia Boidin, Maire d'Anneyron, Vice-présidente Porte Drôme Ardèche : difficulté pour l'usage de l'eau et le partage et surtout faire entendre raison aux uns et aux autres.

Madame Sylvie Perot, Conseillère Régionale représentant Laurent Wauquiez : engagement de la Région sur le plan pêche. Organisations, manifestations, stages pour les jeunes, transmettre et accompagner. Aux autres 8 projets en CPO validés commission permanente pour les dossiers de la Drôme. La mise en place du « Pass Région » pour les lycéens, bien les informer de son existence. Merci pour tout ce que vous faites et toute l'implication des bénévoles. La Région reste à vos côtés.

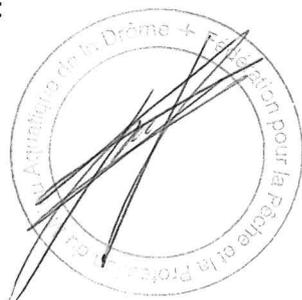
Monsieur Bouvier David Conseiller départemental, représentant Marie-Pierre Mouton, rencontre dans les différentes réunions. Problème des forages domestiques ! Le département va travailler là-dessus. Point important sur les assises de l'eau il faut travailler tous ensemble et en bonne intelligence. Très compliqué pour que les choses avancent. Beau travail avec les scolaires.

Monsieur le Préfet de la Drôme : merci pour l'invitation, vous êtes des acteurs importants autour de l'eau, de la biodiversité avec une bonne structure organisée et point important des partenaires précieux de par vos connaissances et de vos actions sur le milieu. Lanceurs d'alertes sur les questions de l'eau. L'eau : débat sociétal pour tous pour trouver des solutions. Besoins économiques, humains et l'environnement. Le changement climatique prévoit + 4° de réchauffement dans la Drôme. Solliciter les services de l'Etat et des collectivités pour porter Dame nature dans les débats. Besoins de voix forte et de votre expertise pour expliquer, argumenté afin de conserver le plus longtemps possible la qualité. Ouvert sur les retenues collinaires, y compris sur des bassines pour l'eau potable, en faisant en sorte d'avoir le moins d'impact sur les rivières. Nous restons à votre écoute.

Fin de séance : 12h30

Christian BRELY

Président



Martine ROUSTANT

Secrétaire





Remise de médailles lors de l'Assemblée Générale du 07 avril 2024

Médaille de la Fédération :

Christian PIGNON, membre de l'A.A.P.P.M.A. « Association des Pêcheurs d'Albon »

Hervé MILAN, membre de l'A.A.P.P.M.A. « Les Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier »

Thierry FARADON, trésorier de l'A.A.P.P.M.A. « Les Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier »

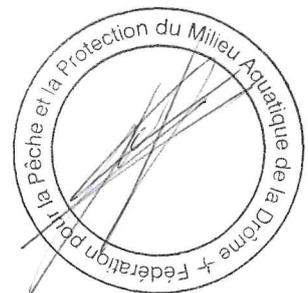
Yves GAY, membre de l'A.A.P.P.M.A. « La Gaule Lorientaise »

Médaille de bronze du Club Halieutique :

Frédéric FARGEAU, membre de l'A.A.P.P.M.A. « Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence »

**Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale
pour la Pêche en France :**

Emile MALICORNE, président de l'A.A.P.P.M.A. « La Truite Dioise »



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 chemin de Laprat – 26000 VALENCE – Tél : 04 75 78 14 40

Courriel : fedepeche26@orange.fr – Site : www.cartedepeche.fr

Siret : 302 806 633 00020 – Code APE : 9104 Z





OUVERTURE TRUITE

1ÈRE CATÉGORIE

SAMEDI
8 MARS

Des disparités locales peuvent
exister, renseignez-vous auprès
de votre association de pêche.



PARTAGEONS
LA

*Pêche
attitude*

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

**Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme
du samedi 26 octobre 2024**

A.A.P.P.M.A. présentes : Gauche Anneyronnaise ; Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence ; Truite Bouternoise ; Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme ; Truite Dioise ; Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme ; Gaule Romaneise et Péageoise ; Gaule Lorientaise ; Gaule Montilienne ; Truite de l'Ouvèze ; Gaule Pierrelattine ; Gaule Rambertoise ; Gaule du Royans ; Amicale des Pêcheurs de Saint-Christophe ; Parfaits Pêcheurs de Saint-Vallier ; Truite des Veuzes et d'Oron.

A.A.P.P.M.A. excusées : Association de pêche d'Albon ; Truite de Bourdeaux ; Gaule Colonzelloise ; Truite du Désert ; Anguille Donzéroise ; Gaule de l'Eygues et de l'Oule ; Truite de la Galaure ; Préservatrice de la Gervanne ; Truite du Jabron ; Truite de la Méouge ; Gaule Tricastine ; Truite de la Vèbre ; Truite de la Véore ; Truite du Vercors.

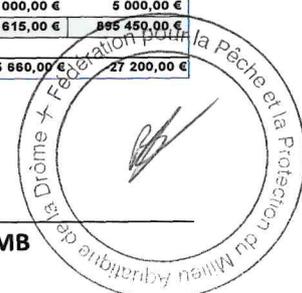
Début de séance : 9h05

Le président Christian BRELY ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux A.A.P.P.M.A. présentes. Il fait lecture de son discours d'ouverture. Et notamment : *Je regrette très fortement l'absence de trop d'AAPPMA. Pour certaines, une absence chronique, qui démontre un manque de respect pour les institutions que nous représentons et un manque de respect envers les sociétaires qui les ont élus afin de participer à la gestion de nos structures.*

Ordre du Jour :

Bilan prévisionnel pour l'année 2024 et l'année 2025 (par Gérard Crespo) :

DÉSIGNATION	Année 2023	sept-24	%	BUDGET 2024	BUDGET 2024 (2)	BUDGET 2024 (3)	BUDGET 2025
TOTAL ACHATS	51 609,24 €	18 213,50 €	3,07%	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL AUTRES ACHATS	23 398,73 €	17 343,48 €	2,92%	26 700,00 €	26 700,00 €	24 500,00 €	25 200,00 €
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	252 322,11 €	144 932,57 €	24,39%	221 000,00 €	210 050,00 €	235 650,00 €	142 350,00 €
TOTAL AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	83 020,36 €	63 103,77 €	10,62%	104 000,00 €	104 000,00 €	97 375,00 €	95 600,00 €
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	14 243,00 €	0,00 €	0,00%	18 400,00 €	18 400,00 €	15 550,00 €	16 200,00 €
TOTAL CHARGES PERSONNEL	406 914,68 €	272 234,93 €	45,82%	440 000,00 €	440 000,00 €	437 500,00 €	473 000,00 €
TOTAL AUTRES CHARGES	69 187,19 €	63 826,53 €	10,74%	73 500,00 €	73 950,00 €	73 950,00 €	73 950,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° ctg	19 011,20 €	14 110,31 €	2,37%	20 000,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €
Charges d'intérêts sur emprunt	525,59 €	334,76 €	0,06%	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,50 €	101,08 €	0,02%	500,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
AMORTISSEMENTS	27 305,64 €	- €	0,00%	54 500,00 €	54 500,00 €	56 900,00 €	25 500,00 €
Dot aux provisions p/ risques charges	1 013,00 €	- €	0,00%	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	948 951,24 €	594 200,93 €		1 015 000,00 €	998 700,00 €	1 012 275,00 €	922 650,00 €
PLAN ALEVINAGE 1° CATÉGORIE	9 141,49 €	7 129,19 €	1,05%	9 200,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° ctg	19 011,20 €	14 110,31 €	2,09%	20 000,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €
LOCATIONS -loyer	9 313,43 €	7 529,94 €	1,11%	9 300,00 €	9 300,00 €	9 800,00 €	9 800,00 €
Ports et frais accessoires facturés	545,00 €	650,00 €	0,10%	600,00 €	600,00 €	650,00 €	700,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	556 018,95 €	346 384,09 €	51,23%	581 600,00 €	561 622,92 €	558 850,00 €	513 700,00 €
TOTAL COTISATIONS	258 687,17 €	254 127,67 €	37,58%	262 850,00 €	252 400,00 €	267 600,00 €	263 550,00 €
TOTAL AUTRES PRODUITS	60 863,10 €	33 840,62 €	5,00%	64 800,00 €	68 458,10 €	73 050,00 €	59 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS	13 651,82 €	3 442,49 €	0,51%	14 000,00 €	14 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS N-1	90,79 €	8 964,00 €	1,33%	100,00 €	8 965,00 €	8 965,00 €	1 000,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00 €	- €	0,00%	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Remboursement Assurance	- €	- €	0,00%	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Transfert de charges IJ	- €	- €	0,00%	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Transfert autres charges	- €	- €	0,00%	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	5 206,49 €	- €	0,00%	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DES PRODUITS	935 529,44 €	676 178,31 €		967 850,00 €	942 046,02 €	976 615,00 €	895 450,00 €
RÉSULTAT	-13 421,80 €	81 977,38 €		-47 150,00 €	-56 653,98 €	-35 660,00 €	27 200,00 €



Vente des cartes de pêche 2024 : cf. doc

Il est demandé de diffuser aux AAPPMA le camembert des tranches d'âge par association.

Cotisations 2025 :

Tarifs validés 2025 par la FNPF et le Club Halieutique :

Carte « Interfédérale » : 112 € (+2 € : 1 € pour la FNPF et 1 € pour le Club Halieutique) (prix national) ;

Carte « personne Majeure » : 86 € (+1 € pour la FNPF) (prix validé par le Club Halieutique) ;

Carte « personne Mineure » : 26 € (+1 € pour la FNPF) (prix validé par le Club Halieutique) ;

Carte « Découverte » : 7 € (prix national inchangé) ;

Carte « Femme » : 41 € (+1 € pour la FNPF) (prix national) ;

Carte « Hebdomadaire » : 36 € (+0,20 € FNPF et répartition de 0,80 € entre la FD et l'AAPPMA) (prix national) ;

Vote des cotisations associatives 2025 :

Ont été validés par le Bureau du 10 octobre et par le Conseil d'Administration du 24 octobre :

le tarif de la carte « Journalière » qui est libre, sachant que la FNPF augmente de 0,20 €, est proposé à 16 € pour 2025 (soit +0,20 € FNPF et répartition de 0,80 € entre la FD et l'AAPPMA).

La répartition financière reste inchangée, à savoir 1/3 pour les AAPPMA et 2/3 pour la Fédération pour la carte « Hebdomadaire » et la carte « Journalière ».

Ont été validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale : le prix de la carte « Journalière » pour 2025 et le maintien de la répartition financière pour la Fédération et l'AAPPMA pour les cartes « Hebdomadaire » et cartes « Journalière ».

Appel à candidature pour les vérificateurs aux comptes de la Fédération à partir de 2025 : Monsieur Rousset ayant démissionné de son poste de vérificateur aux comptes, Madame Jarrin Marie-Pierre de l'AAPPMA « Amicale des Pêcheurs de Saint Christophe et le Larris » se présente pour être vérificateur aux comptes. Sa candidature est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Réglementation pêche 2025 :

(Réunion le 04 novembre avec la DDT et l'OFB pour le projet d'arrêté annuel pêche.)

Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence :

Plan d'eau des Lilas : pêche de nuit de la carpe autorisée uniquement en période d'ouverture du brochet

Plan d'eau des Musards : pêche de nuit interdite

Gaule Pierrelattine :

Lac n° 8 : float tube interdit

Parcours spécifiques (validés par l'OFB)

1 nouveau parcours spécifique No-Kill : Grande Veuze commune d'Anneyron ;

1 renouvellement de parcours spécifique : Hérein à Bouchet et Suze la Rousse ;

Parcours spécifiques et réserve de sécurité (en attente de validation par l'OFB)

Parcours spécifique No-Kill : contre canal du Rhône à la Roche de Glun ;

1 demande de réserve dite de sécurité : contre canal du Rhône à la Roche de Glun.



Plans d'eau

Rajout dans la réglementation le lac des Freydières (domaine privé de l'Etat)
Et ajout du plan d'eau (Iles) du Chez à Etoile (propriété de la Fédération)

Vote des vœux : (1 présenté et refusé par le Conseil d'Administration du 24 octobre : 1 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention) Gaule du Royans : « Concernant les cartes jeunes, prolonger la date de validité de la carte tarif jeune jusqu'à 21 ans au lieu de 18 ans actuellement. Le but de ce vœu certes, est de faire bénéficier aux jeunes un tarif plus modéré jusqu'à l'âge de 21 ans mais aussi de les fidéliser jusqu'à leur entrée dans la vie active. Nous estimons que cet avantage qui leur est donné est bénéfique à long terme pour les AAPPMA et les Fédérations. »

Alain Caillot : Fait-on remonter ce type de problème à la FNPF ? Il demande un vote à l'assemblée. A la question qui est pour faire remonter ce vœux, le vote de l'assemblée générale se limite à 2 pour.

Situation des cours d'eau sur notre département : en période d'étiage sur les réseaux orphelins, et en collaboration avec la DDT, la Fédération avait demandé à 5 A.A.P.M.A., localisées principalement dans le nord Drôme, de nous communiquer des informations sur leur secteur et souhaitait recevoir les constatations au plus vite... Rappel du protocole établi fait état de 4 photos et un point sur l'état de la rivière et doit être envoyé à la FD et qui le fait suivre. Les données -très intéressantes pour le suivi- des réseaux tenues par l'OFB ne sont pas toujours suffisantes. Il est proposé de rappeler aux AAPPMA qu'une formation avec l'OFB d'une demi-journée est possible pour remplir au mieux le protocole.

Intervention de Mme GHADAR (conseillère pénitentiaire d'insertion et de prévention de la Drôme) pour un partenariat dans le cadre du Travail d'Intérêt Général (TIG) de personnes, non emprisonnées, qui ont été condamnées pour du TIG (bénévolement) pour des petits délits (alcoolémie, routier, familial, etc...). Une thématique nature et environnement est prévue dans le partenariat. Une fois la convention signée, avec les missions bien précises, le tuteur de la structure accueille et encadre la personne autonome ou à former si besoin.

La Fédération communiquera les coordonnées des AAPPMA à Mme GHADAR.

Questions diverses :

Cormorans : le projet d'arrêté « cormorans » a été soumis à la consultation du CNPN la semaine dernière. Depuis le 18 octobre, il est soumis à la consultation du public à l'adresse :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-conditions-et-limites-a3088.html>

Les avis sont recevables jusqu'au 8 novembre. Il serait bon que chaque administrateur et chaque président d'association puisse répondre à la consultation publique.

Cette consultation constitue la dernière étape avant la publication du texte.

Ce projet de texte a fait l'objet d'une intense concertation avec toutes les parties prenantes dont la FNPF, qui a clairement affirmé qu'elle se réservait le droit de l'attaquer en justice s'il ne devait pas permettre la protection du patrimoine piscicole commun.

Formation de gardes pêche particulier : Jean-Marc Ducoin rappelle qu'une formation (limitée à 5 personnes) aura lieu à la Fédération en janvier 2025.

AAPPMA Truite des Veuzes et d'Oron : Toujours mécontente des travaux des berges sur l'Oron à Epinouze. L'AAPPMA est toujours en attente de connaître l'autorisation de ces travaux. Pas de dossier loi sur l'eau, pas d'autorisation. Si de tels travaux devaient se reproduire, nous mettrons l'affaire aux tribunaux. C'est la communauté de communes, qui a la compétence des rivières, qui a été l'instigateur de ces travaux. Pour l'incubation des œufs de truites ou d'alevins dans nos bassins, (payés en partie



par la fédération de pêche), aucune AAPPMA voisine ne profite des bassins pour mettre leurs œufs, c'est regrettable.

AAPPMA Gaule Romane et Péageoise : concernant les chasses de la Bourne, il n'y a toujours pas de compte rendu. C'est le SID qui s'en occupe. Il est demandé que Yann Monnier participe avec la Gaule Romane et Péageoise à la prochaine réunion pour expliquer l'impact des rejets d'eau dans l'Herbasse par Refresco (ex Délifruits).

Fin de séance : 12h25

Le Président

Christian BRELY



La Secrétaire

Martine ROUSTANT



REPARTITION (Fédération et AAPPMA) DU PRIX DES CARTES DE PECHE 2025

TARIFS VALIDES LORS DE L'ASEMBLEE GENERALE DU 26/10/2024

Document destiné exclusivement aux présidents et trésoriers des AAPPMA

La Région Auvergne Rhône Alpes offre aux jeunes de 15 à 25 ans, via le « Pass'Région », 30€ à valoir sur l'achat d'une carte de pêche annuelle 2025 en vente à partir de mi-décembre 2024.

CARTE RECIPROCAIRE INTERFEDERALE « Personne Majeure » 112 € - Prix national

- ✓ 41,20 € sont perçus par la FNPF (+1 €)
- ✓ 16,50 € sont perçus par l'association locale
- ✓ 28,30 € sont perçus par la Fédération
- ✓ 26,00 € sont perçus par le Club Halieutique (+1 €)

CARTE « Personne Majeure » 86 € - Prix validé par Club Halieutique

- ✓ 41,20 € sont perçus par la FNPF (+1 €)
- ✓ 16,50 € sont perçus par l'association locale
- ✓ 28,30 € sont perçus par la Fédération

Rappel : La carte Offre d'automne « Personne majeure » (-50%) est disponible au 1^{er} septembre

CARTE « Personne Mineure » 26 € - Prix validé par Club Halieutique

- ✓ 6,20 € sont perçus par la FNPF (+1€)
- ✓ 9,65 € sont perçus par l'association locale
- ✓ 10,15 € sont perçus par la Fédération

CARTE « Découverte » 7 € - Prix national (prix inchangé)

- ✓ 1,00 € sont perçus par la FNPF
- ✓ 3,00 € sont perçus par l'association locale
- ✓ 3,00 € sont perçus par la Fédération

CARTE « Femme » 41 € - Prix national

- ✓ 19,20 € sont perçus par la FNPF (+1 €)
- ✓ 10,70 € sont perçus par l'association locale
- ✓ 11,10 € sont perçus par la Fédération

CARTE « Hebdomadaire » 36 € - Prix national

- ✓ 14,20 € sont perçus par la FNPF (+0,20 €)
- ✓ 10,60 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,80 €, soit + 0,25 €)
- ✓ 11,20 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,80 €, soit + 0,55 €)

CARTE « Journalière » 16 € - Prix « libre »

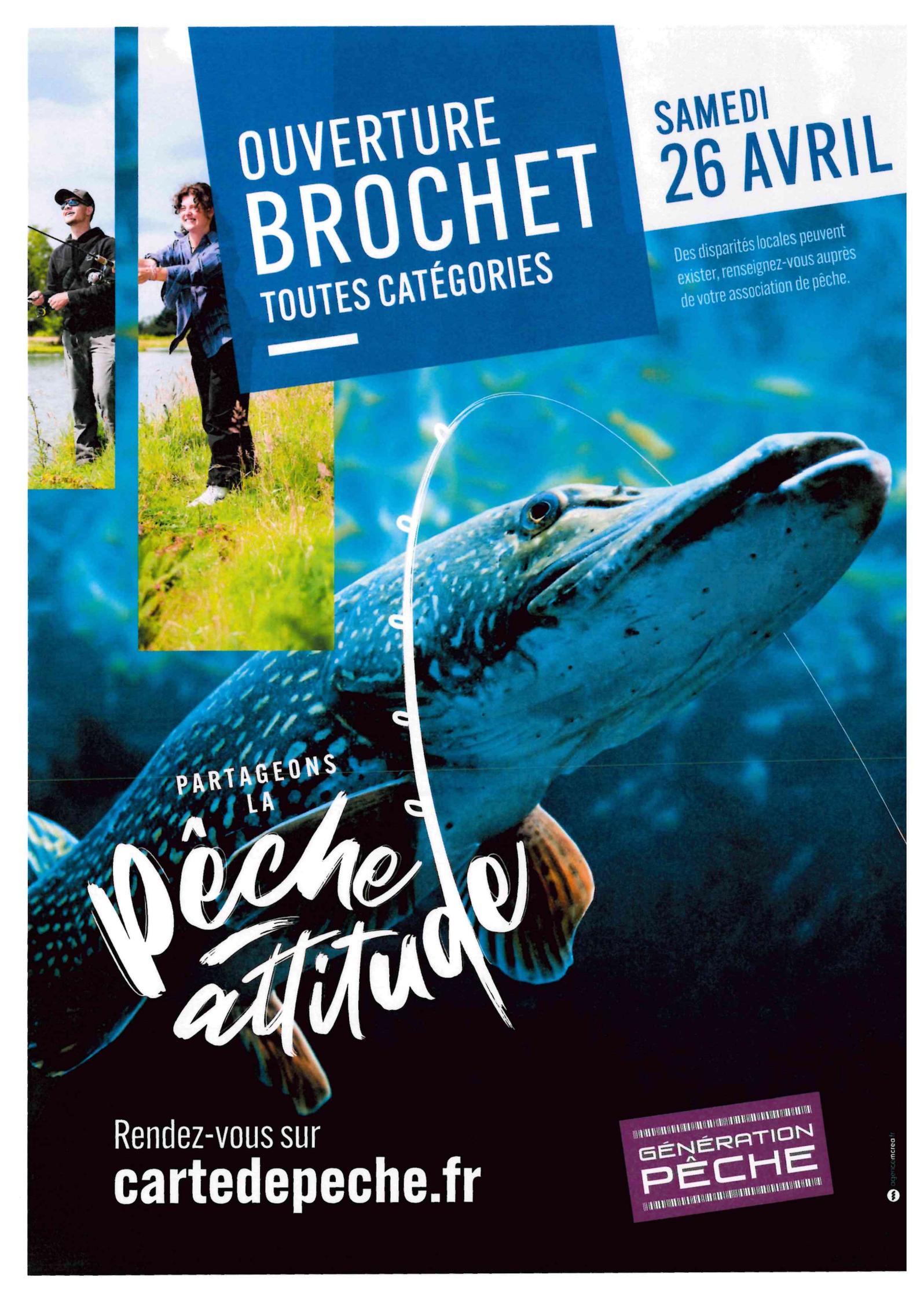
- ✓ 5,10 € sont perçus par la FNPF (+0,20 €)
- ✓ 5,15 € sont perçus par l'association locale (+1/3 de 0,80 €, soit + 0,25 €)
- ✓ 5,75 € sont perçus par la Fédération (+2/3 de 0,80 €, soit + 0,55 €)

Pour info : **VIGNETTE « CLUB HALIEUTIQUE » VENDUE SEULE : 40 € (prix inchangé)**

CARTE majeure « Pêcheur amateur aux engins et filets »

- ✓ 41,20 € sont perçus par la FNPF
- ✓ 28,30 € sont perçus par la Fédération
- ✓ 25,50 € (?) sont perçus par l'association PAEF





OUVERTURE
BROCHET
TOUTES CATÉGORIES

SAMEDI
26 AVRIL

Des disparités locales peuvent
exister, renseignez-vous auprès
de votre association de pêche.

PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

RAPPORT FINANCIER pour l'année 2024

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-après le rapport de comptabilité pour l'année 2024.

Le résultat d'exploitation pour l'année 2024 est déficitaire de - 10 951,59 €.
Soit : total recettes de 957 150,56 € moins total dépenses 968 102,15 €

Recettes 2024 :

Cotisations : toutes cotisations confondues, nous avons encaissé 268 528,92 €
(contre 258 687,17 € en 2023) soit + 9 841,75 € par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, nous avons une augmentation des cotisations de la carte et une moindre baisse des effectifs que prévus.

Subventions : nous recevons pour l'année 2024 un total de 555 450,45 €
(contre 556 018,95 € en 2023) soit - 568,50 € par rapport à l'année précédente.

Prestations techniques, animations et autres produits : nous avons facturé pour 68 691,20 € (contre 60 863,10 € en 2023) soit + 7 828,10 € par rapport à l'année précédente. Soit, environ une augmentation d'activités techniques + 5 000,00 € et, d'animations de + 2 400,00 €.

Dépenses 2024 :

Le total des dépenses s'établit à 968 102,15 €, soit + 19 150,91 € comparé à l'année 2023.

Budget 2025 :

Le budget 2025 est évalué à ce jour à 936 570,00 € en recettes et, 1 000 050,00 € en dépenses soit un déficit - 63 480,00 €.

Ce déficit s'explique par un investissement de 30 000 € sur le projet vidéo de la découverte du loisir pêche dans la Drôme et, 40 000,00 € en renfort de personnel temporaire.

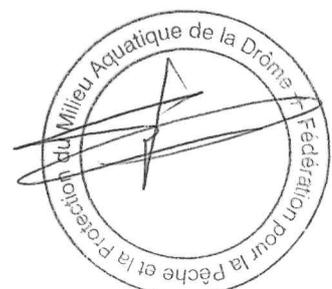
Vous trouverez le détail de la comptabilité dans les pages suivantes, validée le 20 février par l'expert-comptable et le 10 mars par nos vérificateurs aux comptes.

Nous tenons à remercier l'ensemble des trésoriers et présidents des associations, le personnel de la fédération, les membres du Conseil d'Administration, les vérificateurs aux comptes, Monsieur l'expert-comptable, ainsi que tous les partenaires et autres institutions pour leur aide précieuse qui nous permet de réaliser nos objectifs.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellents moments d'amitié et de convivialité à la pêche.

Halieutiquement vôtre...

Gérard CRESPO
Trésorier fédéral



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

BILAN - ACTIF

N° 2050

Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

(sans les centimes)	Exercice clos le 31/12/24			Exercice précédent clos le 31/12/23
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations Incorporelles</i>				
Logiciel	2 508 €	2 508 €	0 €	0 €
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains	166 407 €	60 219 €	106 187 €	75 773 €
Constructions	523 627 €	338 006 €	185 621 €	185 713 €
Installations techniques, matériels, outillages	118 582 €	108 533 €	10 049 €	1 101 €
Autres immobilisations corporelles	184 731 €	176 578 €	8 153 €	4 381 €
<i>Immobilisations Financières</i>				
Dépôts et cautionnements versés	315 €		315 €	315 €
Total (I)	996 170 €	685 844 €	310 325 €	267 283 €
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks</i>				
Matières premières	780 €		780 €	1 530 €
<i>Créances</i>				
Produits à recevoir	53 313 €		53 313 €	71 350 €
<i>Divers</i>				
Livrets et compte de gestion (CIC, Crédit Mutuel et LBP)	710 172 €		710 172 €	737 854 €
Comptes courants	8 513 €		8 513 €	6 442 €
Charges constatées d'avance	1 990 €		1 990 €	9 713 €
Total (II)	774 768 €		774 768 €	826 889 €
TOTAL GÉNÉRAL (I et II)	1 770 938 €	685 844 €	1 085 093 €	1 094 172 €

BILAN - PASSIF avant répartition		N° 2051	
(sans les centimes)			
	Exercice clos le 31/12/24		Exercice précédent clos le 31/12/23
CAPITAUX PROPRES			
Valeur du Patrimoine + résultats incorporés dotation	655 474 €		671 696 €
Résultat de l'exercice	-10 952 €		-13 422 €
Subventions d'investissements	81 369 €		66 962 €
Total (I)	725 891 €		725 236 €
PROVISIONS POUR CHARGES			
Total (II)	42 303 €		37 283 €
DETTES			
Emprunt	45 127 €		68 712 €
Dettes fiscales et sociales	38 455 €		37 593 €
A.A.P.M.A. et autres charges	157 635 €		151 424 €
COMPTE REGUL.			
Produits constatés d'avance	75 682 €		73 925 €
Total (III)	316 899 €		331 654 €
TOTAL GÉNÉRAL (I à III)	1 085 093 €		1 094 173 €



Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE N° 2052

Période du 1° janvier 2024 au 31 décembre 2024

(sans les centimes)	Exercice clos le 31/12/24	Exercice précédent clos le 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cessions œufs et produits piscicoles	7 130 €	9 141 €
Locations diverses	10 568 €	9 858 €
Produits immobilisés (cession d'alevinage aux APPMA)	14 110 €	19 011 €
Subventions d'exploitation	555 450 €	556 020 €
Reprise sur amort. Transfert de charges	0 €	0 €
Cotisations + divers produits	337 220 €	319 550 €
Total des produits d'exploitations (I)	924 478 €	913 580 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières	48 606 €	52 482 €
Variation de stocks	750 €	-873 €
Autres achats et charges externes	343 058 €	358 741 €
Impôts, taxes	15 341 €	14 243 €
Salaires et traitements	325 711 €	306 966 €
Charges sociales	117 876 €	99 949 €
Dotations aux amortissements	24 140 €	27 306 €
Dotations aux provisions (retraites)	5 020 €	1 013 €
Autres charges	86 827 €	88 198 €
Total des charges d'exploitation (II)	967 329 €	948 025 €
Résultat d'exploitation (I - II)	-42 851 €	-34 445 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits	17 591 €	13 652 €
Total des produits financiers (III)	17 591 €	13 652 €
Charges financières (IV)	464 €	526 €
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	-25 725 €	-21 319 €

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

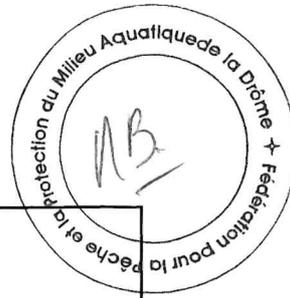
N° 2053

(sans les centimes)	Exercice clos le 31/12/24	Exercice précédent clos le 31/12/23
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opération de gestion	9 489 €	91 €
Subventions aux amortissements	5 593 €	8 206 €
Total des produits exceptionnels (V)	15 082 €	8 297 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opération de gestion	309 €	401 €
Total des charges exceptionnelles (VI)	309 €	401 €
Résultat exceptionnel (V - VI)	14 773 €	7 897 €
Total des produits (I + III + V)	957 151 €	935 529 €
Total des charges (II + IV + VI)	968 102 €	948 951 €
Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-10 952 €	-13 422 €



COMPTES DE RESULTAT ABREGE AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACHATS	48 605 €	CESSIONS PRODUITS PISCICOLES	7 129 €
VARIATION DE STOCK	750 €	LOCATIONS DIVERSES	9 903 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	343 059 €	PORTS FACTURES	665 €
IMPOTS ET TAXES	15 341 €	CESSION ALEVINS	14 110 €
CHARGES DE PERSONNEL	443 587 €	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	555 450 €
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	24 140 €	AUTRES - DONT COTISATIONS -	337 220 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 020 €	PRODUITS FINANCIERS	17 591 €
AUTRES CHARGES	86 827 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 083 €
INTERETS ET CHARGES	464 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	310 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 952 €		
TOTAL	957 151 €	TOTAL	957 151 €

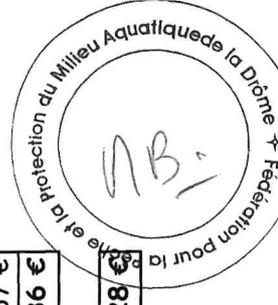


BILAN ABREGE AU 31 DECEMBRE 2024

LIBELLE	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRECEDENT
ACTIF IMMOBILISE	310 325 €	267 283 €
ACTIF CIRCULANT	774 768 €	826 889 €
TOTAL GENERAL	1 085 093 €	1 094 172 €
CAPITAUX PROPRES	725 891 €	725 236 €
PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	42 303 €	37 283 €
DETTES	316 899 €	331 653 €
TOTAL GENERAL	1 085 093 €	1 094 172 €

TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2024

LIBELLE	EXERCICE COURANT	EXERCICE PRECEDENT
LIVRET BLEU CREDIT MUTUEL	81 294,73 €	78 926,93 €
TONIC OBNL APREAVIS CREDIT MUTUEL	628 877,24 €	448 927,29 €
COMPTE à TERME CREDIT MUTUEL	0,00 €	210 000,00 €
COMPTE COURANT CREDIT MUTUEL	-15 822,34 €	-27 136,57 €
INTERETS A RECEVOIR	8 313,70 €	6 429,04 €
CAISSE	198,97 €	12,67 €
TOTAL	702 862,30 €	717 159,36 €
CUMUL FINANCIER DES 30 AAPPMAS (2023)	NC à ce jour	858 558,28 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2023	BUDGET 2024	Année 2024	%	BUDGET 2025 (fev. 2025)
Achats d'œufs	5 951,98 €	6 000,00 €	4 514,82 €	0,47%	6 000,00 €
Achats poissons	45 611,21 €	46 000,00 €	44 090,64 €	4,55%	46 000,00 €
Oxygène	735,08 €	500,00 €	- €	0,00%	700,00 €
Achat produits pharmaceutiques	183,60 €	- €	- €	0,02%	- €
Variation de stocks	872,63 €	500,00 €	750,16 €	0,08%	500,00 €
TOTAL ACHATS	51 609,24 €	53 000,00 €	49 355,62 €	5,10%	53 200,00 €
Eau, électricité, gaz	7 007,55 €	8 500,00 €	7 377,74 €	0,76%	7 500,00 €
Carburant véhicules	6 968,81 €	7 000,00 €	5 863,17 €	0,61%	7 000,00 €
Fournitures entretien équipement	5 693,41 €	7 000,00 €	5 412,83 €	0,56%	6 000,00 €
Fournitures bureau	1 420,50 €	1 500,00 €	883,01 €	0,09%	1 000,00 €
Fournitures habillement	1 176,65 €	1 200,00 €	1 579,90 €	0,16%	1 200,00 €
Fournitures gardes particuliers	1 131,81 €	1 500,00 €	948,54 €	0,10%	1 200,00 €
TOTAL AUTRES ACHATS	23 398,73 €	26 700,00 €	22 065,19 €	2,28%	23 900,00 €
Baux de pêche	1 076,65 €	1 200,00 €	1 151,68 €	0,12%	1 200,00 €
Localisation matériel Informatique et Logiciel (NanoGis)	- €	3 500,00 €	3 335,90 €	0,34%	3 000,00 €
Entretien bâtiments	503,79 €	1 000,00 €	544,62 €	0,06%	1 000,00 €
Nettoyage locaux	6 281,18 €	7 100,00 €	7 177,86 €	0,74%	7 500,00 €
Entretien Terrains, Etangs, Barrages	10 264,50 €	20 000,00 €	41 655,70 €	4,30%	4 000,00 €
Aménagements piscicoles	135 702,76 €	102 000,00 €	110 086,84 €	11,37%	15 000,00 €
Entretien véhicules	6 909,94 €	5 500,00 €	4 710,18 €	0,49%	5 500,00 €
Entretien mobilier, matériel	992,40 €	1 300,00 €	887,44 €	0,09%	1 000,00 €
Contrat entretien matériel	6 645,82 €	6 700,00 €	6 251,15 €	0,65%	6 700,00 €
Assurances personnes	7 842,58 €	7 700,00 €	7 665,28 €	0,79%	7 700,00 €
Assurances véhicules	2 424,00 €	2 450,00 €	2 424,00 €	0,25%	2 450,00 €
Assurances locaux et terrains	2 348,77 €	2 400,00 €	2 381,58 €	0,25%	2 400,00 €
Assurance gardes particuliers	52,62 €	50,00 €	- €	0,00%	50,00 €
Assurance RC dirigeants	525,00 €	550,00 €	525,00 €	0,05%	550,00 €
Études et recherche (canal Orange)	69 894,70 €	47 600,00 €	44 251,80 €	4,57%	97 900,00 €
Documentation générale	857,40 €	900,00 €	797,32 €	0,08%	900,00 €
Frais de stage (élus)	- €	100,00 €	- €	0,00%	100,00 €
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	252 322,11 €	210 050,00 €	233 846,35 €	24,16%	156 950,00 €
Honoraires avocat, comptable, notaire	1 800,00 €	8 000,00 €	7 696,45 €	0,80%	3 000,00 €
Autres prestataires (NanoGis et Labo Vidéo)	170,00 €	10 500,00 €	9 267,79 €	0,96%	40 000,00 €
Publicité, info, promo.	141,60 €	1 500,00 €	883,89 €	0,09%	1 000,00 €
Foires, expo, concours, challenge	4 471,55 €	6 500,00 €	3 494,42 €	0,36%	3 500,00 €
Animations	5 684,49 €	5 500,00 €	4 695,69 €	0,49%	6 000,00 €
APN matériel et tenues	1 706,57 €	2 000,00 €	957,26 €	0,10%	2 000,00 €
Cadeaux	840,00 €	850,00 €	810,00 €	0,08%	1 000,00 €
Déplacements autres personnes (PE-gardes)	3 167,02 €	3 000,00 €	2 133,00 €	0,22%	3 000,00 €
Déplacements employés	12 977,55 €	13 000,00 €	13 783,22 €	1,42%	14 000,00 €
Déplacements président	3 767,87 €	4 000,00 €	3 693,37 €	0,38%	4 000,00 €
Déplacements trésorier	1 483,24 €	1 500,00 €	1 323,11 €	0,14%	1 500,00 €
Déplacements membres Conseil d'administration	18 516,74 €	19 000,00 €	15 166,69 €	1,57%	18 000,00 €
Frais de réunions	13 433,22 €	13 500,00 €	8 214,38 €	0,65%	11 000,00 €
Frais postaux /frais de port	496,64 €	500,00 €	677,94 €	0,07%	700,00 €
Téléphone, Internet	5 674,47 €	5 600,00 €	5 385,48 €	0,56%	5 600,00 €
Services bancaires	180,00 €	200,00 €	174,00 €	0,02%	200,00 €
Cotisation Unions Régionales	3 707,71 €	4 000,00 €	4 001,98 €	0,41%	4 000,00 €
Cotisation MRM	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	0,27%	2 700,00 €
Cotisation Club Halleutique	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,01%	50,00 €
Fondation FNPF F3P	981,70 €	1 000,00 €	968,10 €	0,10%	1 000,00 €
Autres cotisations	1 170,00 €	1 200,00 €	1 170,00 €	0,12%	1 200,00 €
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	83 020,36 €	104 000,00 €	87 146,77 €	9,00%	123 450,00 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2023	BUDGET 2024	Année 2024	%	BUDGET 2025 (fev. 2025)
Taxes sur salaires	4 973,00 €	8 900,00 €	5 980,00 €	0,62%	7 200,00 €
Taxe d'habitation	3 512,00 €	3 600,00 €	3 563,00 €	0,37%	3 600,00 €
Taxes foncières	5 758,00 €	5 900,00 €	5 797,92 €	0,60%	5 900,00 €
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	14 243,00 €	18 400,00 €	15 340,92 €	1,58%	16 700,00 €
Rémunérations	303 710,43 €	327 000,00 €	325 170,08 €	33,59%	358 000,00 €
Provisions pour congés payés	4 617,18 €	5 000,00 €	658,53 €	0,07%	4 500,00 €
Charges sociales	97 487,07 €	105 000,00 €	116 423,94 €	12,03%	130 000,00 €
Gratification stagiaires	- €	1 500,00 €	- €	0,00%	1 500,00 €
Formation-professionnelle-	- €	- €	- €	0,00%	- €
Autres charges de personnel/Frais de stage	1 120,00 €	1 500,00 €	1 335,00 €	0,14%	6 800,00 €
TOTAL CHARGES PERSONNEL	406 914,68 €	440 000,00 €	443 587,55 €	45,82%	500 800,00 €
Frais de congrès	3 959,84 €	5 000,00 €	4 978,70 €	0,51%	5 000,00 €
Subvention travaux, achat 1° catégorie	780,00 €	1 000,00 €	780,00 €	0,08%	1 000,00 €
Subvention plan alevinage 2° catégorie	20 738,23 €	20 800,00 €	20 738,23 €	2,14%	20 800,00 €
Subvention exceptionnelle aux AAPPMA	- €	1 500,00 €	- €	0,00%	1 500,00 €
Subvention AAPPMA - APN - retour CNR	3 580,98 €	5 000,00 €	4 640,94 €	0,48%	5 000,00 €
Dotations, droits pêche -retour Club-	32 999,54 €	33 000,00 €	34 178,96 €	3,53%	35 000,00 €
Subv alevinage 1° catégorie	420,00 €	450,00 €	420,00 €	0,04%	450,00 €
Impression documents	6 708,60 €	7 200,00 €	6 979,59 €	0,72%	10 450,00 €
TOTAL AUTRES CHARGES	69 187,19 €	73 950,00 €	72 716,42 €	7,51%	79 200,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° cig	19 011,20 €	14 200,00 €	14 110,31 €	1,46%	14 200,00 €
Charges d'intérêts sur emprunt	525,59 €	400,00 €	463,87 €	0,05%	400,00 €
Charges exceptionnelles sur exercice	351,30 €	300,00 €	309,21 €	0,03%	150,00 €
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	49,20 €	100,00 €	0,20 €	0,00%	50,00 €
Charges exceptionnelles diverses	- €	100,00 €	- €	0,00%	50,00 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,50 €	500,00 €	309,41 €	0,03%	250,00 €
AMORTISSEMENTS	27 305,64 €	54 500,00 €	24 139,74 €	2,49%	26 000,00 €
Dot aux provisions p/ risques charges	1 013,00 €	3 000,00 €	5 020,00 €	0,52%	5 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	948 951,24 €	998 700,00 €	988 102,15 €		1 000 050,00 €



ETATS COMPTABLES

DÉSIGNATION	Année 2023	BUDGET 2024	Année 2024	%	BUDGET 2025 (fev. 2025)
PLAN ALEVINAGE 1° CATÉGORIE	9 141,49 €	7 100,00 €	7 129,19 €	0,74%	7 200,00 €
CESSION GRATUITE ALEVINS 1° ctg	19 011,20 €	14 200,00 €	14 110,31 €	1,47%	14 200,00 €
LOCATIONS - loyer	9 313,43 €	9 300,00 €	9 902,67 €	1,03%	9 300,00 €
Ponts et frais accessoires facturés	545,00 €	600,00 €	665,00 €	0,07%	700,00 €
Agence de l'Eau	145 621,08 €	66 500,00 €	57 542,52 €	6,01%	96 000,00 €
Subventions EDF	10 000,00 €	23 500,00 €	30 000,00 €	3,13%	23 500,00 €
Subventions diverses	5 500,04 €	6 000,00 €	6 500,00 €	0,68%	10 000,00 €
Subvention Conseil Régional	70 122,17 €	125 202,00 €	114 237,09 €	11,94%	77 000,00 €
Subvention Conseil Départemental 26	20 745,00 €	28 100,00 €	28 449,00 €	2,97%	25 300,00 €
Compagnie Nationale du Rhône	15 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	2,61%	26 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 1	266 988,29 €	264 302,00 €	261 728,61 €	27,34%	257 800,00 €
Dotation Club Halieutique	97 211,64 €	102 000,00 €	102 359,30 €	10,69%	104 000,00 €
Participation baux de pêche Club Halieutique	5 100,06 €	7 500,00 €	7 480,86 €	0,78%	7 500,00 €
FNPF Convention partenariat à l'aide à l'emploi	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	14,63%	140 000,00 €
FNPF Actions	46 718,96 €	47 820,92 €	43 881,68 €	4,58%	58 440,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2	289 030,66 €	287 320,92 €	293 721,84 €	30,69%	309 940,00 €
Cotisations cartes "Majeure" Départementales	83 010,70 €	83 000,00 €	85 692,40 €	8,95%	82 000,00 €
Cotisations cartes "majeure offre automne"	1 728,00 €	1 600,00 €	1 513,40 €	0,16%	1 450,00 €
Cotisations cartes "Majeure" Interfédérales	127 110,80 €	132 000,00 €	134 169,00 €	14,02%	131 500,00 €
Cotisations cartes "Journalière"	11 437,00 €	5 600,00 €	11 193,20 €	1,17%	8 900,00 €
Cotisations cartes "Femme"	6 415,50 €	5 300,00 €	5 760,30 €	0,60%	5 100,00 €
Cotisations cartes "Femme" parrainage				#DIV/0!	
Cotisations cartes "Découverte"	8 815,75 €	6 600,00 €	8 022,00 €	0,84%	7 400,00 €
Cotisations cartes "Hebdomadaire"	2 968,65 €	1 500,00 €	3 621,00 €	0,38%	3 400,00 €
Cotisations cartes "Mineure"	15 728,55 €	15 400,00 €	17 375,00 €	1,82%	17 130,00 €
Cotisations cartes "Mineure" parrainage				#DIV/0!	
Cotisations cartes "Pêcheurs Amateurs"	964,10 €	950,00 €	982,50 €	0,10%	950,00 €
Pass Pêche Mineur	461,00 €	400,00 €	153,00 €	0,02%	400,00 €
APPMA Taxe annuelle	47,12 €	50,00 €	47,12 €	0,00%	50,00 €
TOTAL COTISATIONS	258 687,17 €	252 400,00 €	268 528,92 €	28,06%	258 280,00 €
Produits des transactions	165,00 €	150,00 €	397,50 €	0,04%	150,00 €
Produits pour frais de pêche électrique et suivis PAP	34 249,10 €	40 162,10 €	39 287,34 €	4,10%	32 000,00 €
Animations	20 058,00 €	21 796,00 €	22 378,00 €	2,34%	20 000,00 €
Journées pêches spécialisées	5 480,00 €	5 500,00 €	5 870,00 €	0,61%	5 500,00 €
Journées Junior Fishing Tour			100,00 €	0,01%	100,00 €
Autres produits	911,00 €	850,00 €	658,36 €	0,07%	1 000,00 €
TOTAL AUTRES PRODUITS	60 863,10 €	68 458,10 €	68 691,20 €	7,18%	58 750,00 €
PRODUITS FINANCIERS	13 651,82 €	14 000,00 €	17 590,50 €	1,84%	14 000,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS N-1	90,79 €	8 985,00 €	8 964,00 €	0,94%	1 000,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00 €	100,00 €	525,00 €	0,05%	100,00 €
Remboursement Assurance	- €	100,00 €	- €	0,00%	100,00 €
Transfert de charges lu	- €	100,00 €	- €	0,00%	100,00 €
Transfert autres charges	- €	100,00 €	- €	0,00%	100,00 €
QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	5 206,49 €	5 000,00 €	5 593,32 €	0,58%	5 000,00 €
TOTAL DES PRODUITS	935 529,44 €	941 846,02 €	957 150,56 €		936 570,00 €
RÉSULTAT	-13 421,80 €	-56 853,98 €	-10 951,59 €		-63 480,00 €





RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Nous soussignés :

Serge BONNEFOIS, Président de l'AAPPMA de la Préservatrice de la Gervanne,
Roland GUILLON, membre de l'AAPPMA la Gaule Tricastine,
Marie-Pierre Jarrin, Secrétaire de l'AAPPMA l'Amicale des pêcheurs de St Christophe

commis en qualité de vérificateurs aux comptes de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme, certifions et attestons avoir procédé aux opérations de vérifications et d'examens des livres et pièces composant la comptabilité fédérale pour l'année 2024.

Nous vous demandons de donner quitus au Trésorier Fédéral et d'approuver les comptes pour l'exercice 2024.

Fait à Valence, le 10 mars 2025

Serge BONNEFOIS

Roland GUILLON

Marie-Pierre JARRIN



2024 : INVESTISSEMENTS (amortissements)

Matériel Informatique

(2 ordinateurs pôle technique)

2 826,94 €

(2 ordinateurs pôle administratif et stagiaire)

1 647,75 €

Achats terrains (non amortissables)

(Lac à Etoile)

30 000,00 €

(Terrain Les Ors à Romans)

2 832,20 €

Matériel Publicitaire

(2 Barnums et 4 oriflammes)

2 677,40 €

Matériel Pêche Electrique

9 448,80 €

Entretien bâtiment

(Climatisation)

16 620,00 €

(Échange circulateur chauffage salle réunion)

789,43 €





Versements effectués aux A.P.P.M.A. en 2024 :

**Retour pour « Dotation Club » et droits de pêche
(cpt 6576) :**

34 178,96 €

Aides versées sur le « Pot Club » (cpt 452) :

2 800,00 €

Pour 1 dossier

Soit un total de 36 978,96 €
(pour mémoire en 2023 : 41 746,86€)



ENSEMBLE
OU EN SOLO

PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

© 2017 Cam'creation

2025 - Offre Pass'Région pour les étudiants de 15 à 25 ans



Le « **Pass'Région** », c'est quoi ?

Décliné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le **Pass'Région** existe depuis 2016.

Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans scolarisés dans la région.

Il propose des avantages tarifaires pour l'achat de livres, de places de cinéma, d'entrées dans les musées mais aussi dans le cadre des licences et abonnements à des clubs sportifs ou l'inscription au permis de conduire...

Depuis mars 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'accorder un avantage de 30 € par an pour tout achat d'une carte de pêche annuelle et de 30 euros pour un permis de chasse.

Une demande de remboursement (disponible sur <https://drome.federationpeche.fr> en page actualités) auprès de notre Fédération, est à réaliser après l'achat d'une carte de pêche annuelle en ligne sur www.cartedepeche.fr, en fédération ou chez un dépositaire.

Quelles cartes de pêche 2025 pour bénéficier de l'avantage pêche ?

Carte mineure annuelle (26 €) : un jeune pêcheur entre 15 et 18 ans bénéficiera d'une carte gratuite

Carte départementale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 56 € au lieu des 86 €

Carte interfédérale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 82 € au lieu de 112 €

Carte femme annuelle : une jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte à 11 € au lieu de 41 €.

Attention : cet avantage pêche (pour la carte de l'année 2025) Pass'Région est valable jusqu'au 31 aout 2025.

ÉTATS DE VENTES DES CARTES DE PÊCHE année 2024





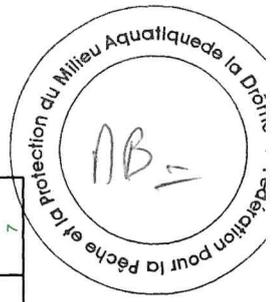
ANNEE	CPMA					COTISATIONS pour les cartes FEDERATION					CLUB HALIEUTIQUE						
	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte -12 ans	Journée	Hebdo	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte -12 ans	Journée	Hebdo	TOTAL	V.Club 26	Vignette à 40€
2006	9 566		1 235			1 163	244	10 283		1 266		2 807	1 172	238	16 071	4 309	
2007	9 603		1 822			1 225	278	10 318		1 845		2 927	1 239	265	16 531	4 410	
2008	8 140		1 485	440		1 178	280	8 674		1 503	440	2 692	1 182	265	14 713	4 085	
2009	8 509		1 653	523		1 454	316	9 083		1 671	523	2 972	1 470	320	16 007	4 104	
2010	8 247		1 616	516		1 365	298	8 811		1 584	516	2 797	1 384	302	15 389	3 996	
2011	8 566		1 700	584		1 532	298	8 996		1 670	583	3 011	1 542	309	16 111	4 465	
2012	8 779		1 706	613		1 764	263	9 079		1 710	604	3 232	1 842	266	16 733	4 527	262
2013	8 673		1 582	572		1 820	248	9 031		1 552	568	3 168	1 896	260	16 475	4 152	249
2014	8 881		1 472	665	3 324	2 454	289	9 275		1 492	667	3 283	2 523	299	17 539	4 349	260
2015	8 951		1 533	651	3 156	2 275	267	9 328		1 554	653	3 164	2 321	285	17 305	4 477	178
2016	8 836		1 568	615	3 156	2 300	281	9 193		1 498	601	2 969	2 328	304	16 893	4 427	206
2017	8 751		1 442	648	3 362	2 246	277	9 183		1 454	646	3 136	2 284	297	17 000	4 611	169
2018	8 413		1 425	640	2 997	2 143	294	8 750		1 478	649	3 121	2 203	332	16 533	4 614	116
2019	8 105	39	1 310	621	2 988	1 964	264	8 437	49	1 350	632	3 033	2 047	288	15 836	4 579	104
2020	7 503	105	1 333	593	2 413	2 453	228	7 866	114	1 380	606	2 467	2 532	245	15 210	4 296	90
2021	7 691	106	1 404	609	2 934	2 351	227	8 134	114	1 462	619	2 989	2 445	246	16 285	4 610	95
2022	7 627	113	1 472	605	2 952	2 182	221	8 082	121	1 540	628	3 011	2 254	239	15 875	4 844	64
2023	7 396	121	1 571	593	2 837	2 248	266	7 804	129	1 651	612	2 915	2 328	281	15 720	4 705	54
2024	7 347	102	1 629	498	2 595	2 067	312	7 806	106	1 712	518	2 673	2 163	340	15 318	4 742	61
2024/2023	-49	-19	58	-85	-242	-181	46	2	-23	61	-94	-242	-165	59	-402	37	7
	-0,66%	-15,70%	3,69%	-16,02%	-8,53%	-8,05%	17,29%	0,03%	-17,83%	3,68%	-15,36%	-8,30%	-7,08%	21,00%	-2,56%	0,79%	12,96%
	CPMA					COTISATIONS pour les cartes FEDERATION					CLUB HALIEUTIQUE						
	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte -12 ans	Journée	Hebdo	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte -12 ans	Journée	Hebdo	TOTAL	V.Club 26	Vignette à 40€

Année 2024 : CPMA - COTISATIONS FEDERATION - VIGNETTES CLUB HALIEUTIQUE

2024	CPMA										COTISATIONS CARTES FEDERATION										CLUB	
	Majeure 50%	Mineure	Femme	Découverte - 12ans	Journée	Hebdo	Majeure	Mineure	Femme	Découverte - 12ans	Journée	Hebdo	TOTAL	V.Club 26	Vignette à 40€	% Club/carte majeure						
ALBON	136	32	10	67	45	11	142	33	10	67	47	11	313	93	2	66,90%						
ANNEYRON	164	33	5	74	24	1	169	34	5	74	24	1	307	120	2	72,19%						
APPV	1484	266	70	343	418	37	1585	288	73	364	437	39	2806	811	13	51,99%						
BOURDEAUX	27	14	1	9	4	5	29	14	1	9	4	5	62	17	0	58,62%						
BOUTERNE	133	27	6	36	32	5	146	32	6	39	32	5	260	84	1	58,22%						
COLONZELLE	27	10	2	10	6	1	27	11	2	10	6	1	58	23	0	85,19%						
CREST	194	60	22	82	89	19	198	62	22	83	91	20	480	87	3	45,45%						
DESERT	25	5	3	16	5	1	26	5	3	16	6	1	57	18	0	69,23%						
DIOISE	133	31	8	43	68	42	136	33	8	44	81	46	349	85	0	62,50%						
DONZERE	575	134	49	213	125	15	706	154	59	233	128	16	1309	512	5	73,23%						
EYGUES	170	33	11	58	58	22	176	33	11	59	64	26	369	138	3	80,11%						
GALAURE	182	85	17	70	50	6	186	87	18	70	52	7	423	141	0	75,81%						
GERVANNE	127	20	7	18	31	14	134	23	7	19	34	14	232	86	1	64,93%						
GRP	1255	320	110	517	427	38	1283	325	113	525	435	40	2738	846	10	66,72%						
JABRON	189	33	7	47	25	5	199	33	7	47	26	6	318	97	2	49,75%						
EBVD-Livron-Allex	208	83	17	260	51	7	224	85	17	265	53	8	656	89	3	41,07%						
LORJOL	119	21	12	59	23	3	134	23	13	62	23	3	258	55	0	41,04%						
MEOUGE	21	7	3	7	6	1	24	8	3	7	6	1	49	17	1	75,00%						
MONTILIMAR	707	146	42	222	239	22	751	152	44	231	243	23	1463	315	8	43,01%						
OUVEZE	42	10	6	16	8	7	45	11	6	16	11	7	98	39	0	86,67%						
PIERRELATTE	135	29	6	41	59	4	142	30	6	41	65	5	298	113	0	79,58%						
VEBRE	18	5	0	11	5	1	19	5	0	11	6	1	43	13	0	68,42%						
ROYANS	165	28	15	44	68	8	174	29	15	45	72	9	346	139	1	80,46%						
ST CHRISTOPHE	53	12	10	21	35	8	55	12	10	21	37	11	146	47	0	85,45%						
ST RAMBERT	168	22	14	126	13	2	172	23	14	127	15	2	353	116	0	67,44%						
ST VALLIER	183	23	7	45	32	15	193	24	7	46	33	16	322	116	0	60,10%						
TRICASTINE	240	41	11	52	49	7	248	43	11	52	53	8	417	230	2	93,55%						
VEORE	152	48	11	54	37	3	153	48	11	56	40	5	314	93	1	61,44%						
VERCORS	73	22	6	12	18	2	78	22	6	12	20	3	141	48	2	64,10%						
VEUZES	208	27	10	22	17	0	218	28	10	22	19	0	297	154	1	71,10%						
Pêcheurs Amateurs	34	2					34	2					36			61,53%						
TOTAL	7347	1629	498	2595	2067	312	7806	1712	518	2673	2163	340	15318	4742	61							
dont cartes interfederales :																						
dont cartes majeures :																						
dont cartes PA :																						



# ANNEE 2024/ANNEE 2023	CFMA										COTISATIONS DE LA FEDERATION										CLUB	
	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Decouverte	Journé	Hebdo	Majeure	Majeure 50%	Mineure	Femme	Decouverte	Journé	Hebdo	TOTAL	V.Club 26	Vignette à 40€					
ALBON	2	2	7	1	23	-5	8	4	2	3	0	23	-11	8	29	-4	2					
ANNEYRON	22	-2	5	1	-13	16	0	24	-2	6	1	-13	16	0	32	20	2					
APPV	12	-20	-6	-32	-37	-51	-5	22	-19	1	-30	-36	-46	-7	-115	32	-2					
BOURDEAUX	2	0	0	-1	2	0	3	3	0	0	-1	1	0	2	5	-2	0					
BOUTERNE	-3	0	2	0	-3	12	2	-2	0	5	-1	-1	6	2	9	-2	0					
COLONZELLE	-2	1	-1	2	2	0	1	-4	1	0	2	2	0	1	2	-3	0					
CREST	0	0	-4	2	-15	-1	4	0	-1	-4	1	-18	-4	5	-21	18	2					
DESERT	-7	0	0	-2	-2	-2	0	-7	0	0	-2	-2	-1	0	-12	-3	0					
DIOISE	4	1	-1	-5	-9	-10	7	5	1	-2	-5	-12	1	8	-4	5	-1					
DONZERE	-10	7	9	-12	-18	-18	-13	-9	7	12	-8	-14	-17	-12	-41	3	1					
EYGUES	-7	-3	-3	-9	-19	-67	11	-4	-3	-3	-9	-18	-61	14	-84	-3	3					
GALAURE	-10	3	45	4	4	3	2	-10	3	47	5	4	4	3	56	-4	-2					
GERVANNE	-17	1	-4	-2	-8	16	9	-13	1	-3	-2	-11	17	8	-3	0						
GRP	-12	0	-12	-15	31	9	9	0	-2	-14	-15	35	7	11	22	-29	6					
JABRON	28	0	12	-2	6	8	2	27	0	12	-2	6	9	3	55	18	1					
EBVD	-32	0	4	-8	-88	-13	1	-26	1	4	-8	-86	-12	2	-125	-7	0					
LORJOL	-2	-5	-1	-4	-7	-1	0	1	-5	0	-5	-4	-2	0	-15	0	-2					
MEOUGE	1	0	5	3	1	2	0	3	0	6	3	1	2	0	15	-2	1					
MONTELMAR	-46	-7	-19	-14	-45	-57	2	-64	-11	-24	-14	-49	-59	1	-220	-14	-2					
OUVEZE	4	0	-1	0	-3	-27	5	7	0	-2	0	-3	-25	5	-18	7	-1					
PIERRELATTE	11	5	-3	-5	-1	-20	-2	11	6	-4	-6	-3	-17	-1	-14	3	-1					
VEBRE	-10	1	0	-1	-5	-1	-1	-9	1	0	-1	-5	-3	-1	-18	-5	0					
ROYANS	5	2	2	6	5	7	-3	7	2	2	6	6	6	-4	25	3	0					
ST CHRISTOPHE	-4	-3	-1	2	-3	32	6	-3	-3	-1	2	-3	34	9	35	-1	-2					
ST RAMBERT	-3	0	-8	3	-24	-6	-6	0	0	-7	3	-23	-5	-6	-38	-3	0					
ST VALLIER	-30	-2	-5	-8	-10	-8	4	-28	-2	-7	-8	-11	-13	5	-64	-29	-1					
TRICASTINE	33	0	10	3	15	4	4	39	0	11	3	13	6	4	76	45	2					
VEORE	18	0	8	-4	-2	-3	-1	16	0	7	-4	-2	-1	1	17	14	-1					
VERCORS	2	0	15	0	-11	2	-1	3	0	14	0	-11	4	0	10	-4	2					
VEUZES	3	0	3	2	-8	-2	-2	10	0	2	1	-8	0	-2	3	-7	0					
PECHEURS AMATEURS	-1	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	-1	0	0					
TOTAL	-49	-19	58	-95	-242	-181	46	2	-23	61	-94	-242	-165	59	-402	37	7					



Statistiques : Répartition des produits



Critères :
Saison : 2024
Du : 01/12/2011
Jusqu'au : 03/03/2025

Périmètre :
FD : 26 - Drôme



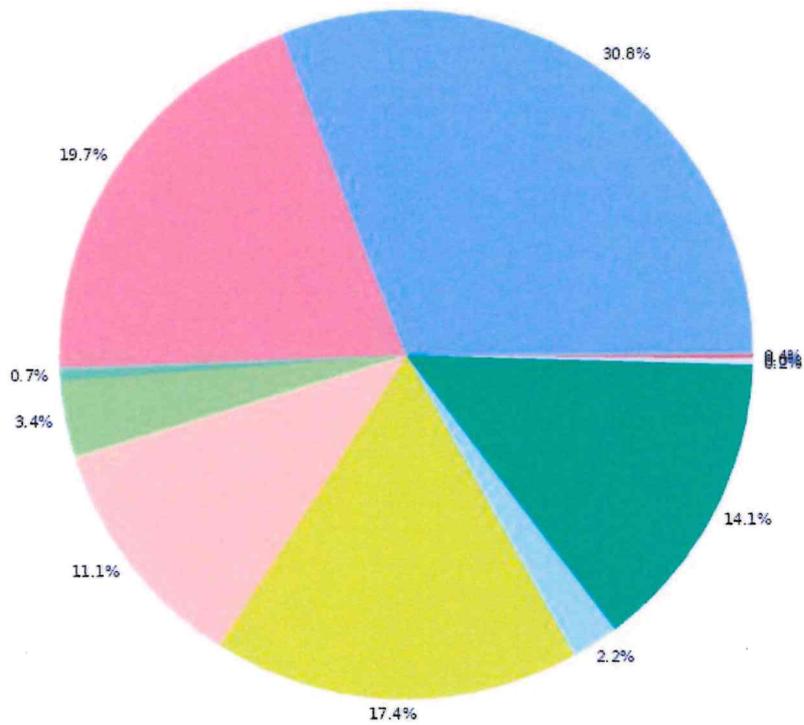
Saison 2024

Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 03/03/2025

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2024	4742	30.83%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2024	3030	19.70%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2024	106	00.69%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2024	518	03.37%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2024	1710	11.12%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2024	2673	17.38%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2024	340	02.21%
Carte Journalière	Carte Journalière 2024	2163	14.06%
Carte Membre PAEF Majeure	Carte Membre actif Majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2024	34	00.22%
Carte Membre PAEF Mineure	Carte Membre actif Mineur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2024	2	00.01%
Option	Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	61	00.40%
Total		15379	100,00 %



Répartition des produits



■ Carte Interfédérale Personne majeure CHI 2024	■ Carte Personne majeure 2024
■ Carte Personne majeure - Offre d'automne 2024	■ Carte promotionnelle Découverte Femme 2024
■ Carte Personne mineure 2024	■ Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2024
■ Carte promotionnelle Hebdomadaire 2024	■ Carte Journalière 2024
■ Carte Membre actif Majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2024	■ Carte Membre actif Mineur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2024
■ Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	



Statistiques : Evolution des produits par mois



Critères :
Saison : 2024

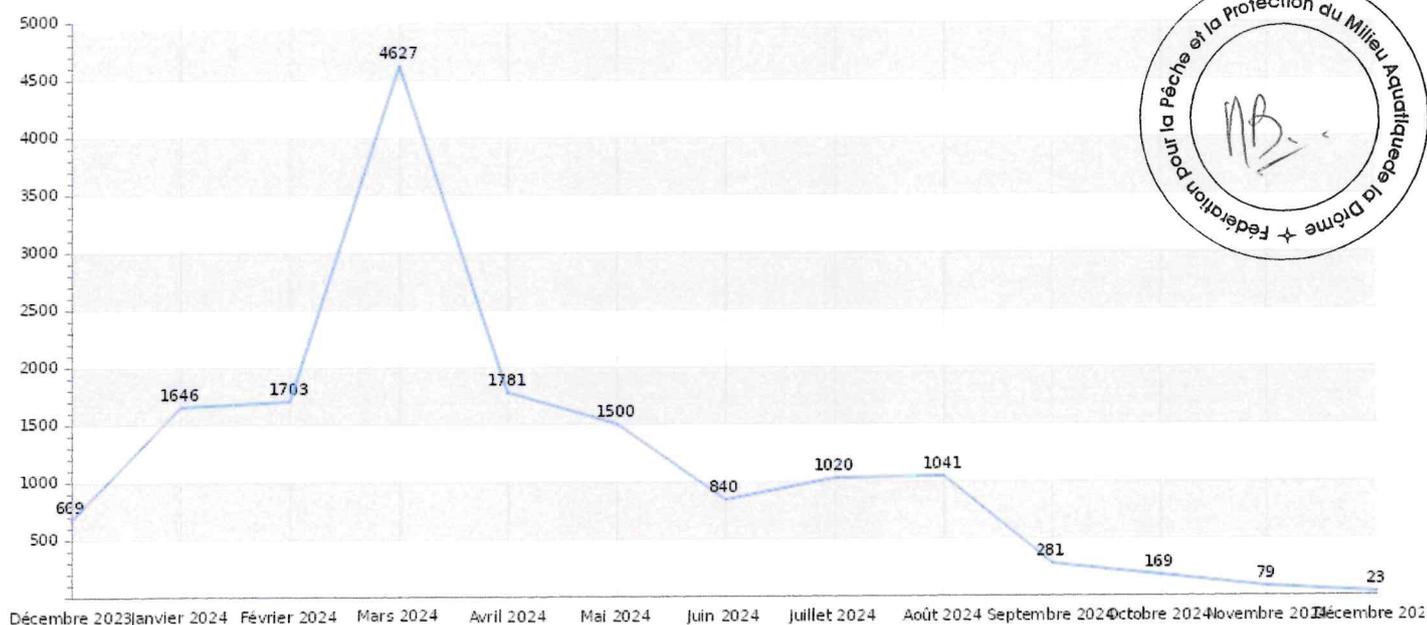
Périmètre :
FD : 26 - Drôme



Statistiques de l'année 2024

Mois	Nbre de produits	Pourcentage
Décembre 2023	669	04.35%
Janvier 2024	1646	10.70%
Février 2024	1703	11.07%
Mars 2024	4627	30.09%
Avril 2024	1781	11.58%
Mai 2024	1500	09.75%
Juin 2024	840	05.46%
Juillet 2024	1020	06.63%
Août 2024	1041	06.77%
Septembre 2024	281	01.83%
Octobre 2024	169	01.10%
Novembre 2024	79	00.51%
Décembre 2024	23	00.15%
Total	15379	100%

Evolution des produits par mois





Dossiers présentés à Fédération Nationale de la Pêche en France - Année 2024

Actions des collectivités piscicoles

N° dossier	Validé le	N° et type d'action	Description de l'action	Montant subventionné	réglé le
24A260023	12 décembre 2023	LPA0205 Aménagements pour la pêche et labellisation du Vieux Roubion à Montélimar	Aménagements labellisation Vieux Roubion	2 443,84 €	
24A260022	12 décembre 2023	LPA0205 Aménagements pour la pêche et labellisation du Rhône à Gervans	Aménagements labellisation Rhône à Gervans	10 098,20 €	
24A260201	15 mai 2024	GEA01011 acquisition de plan d'eau	achat plan d'eau	10 000,00 €	vir le 31/01/25
24A260202	15 mai 2024	LPA0407 formation animateurs bénévoles APN	formation animateurs bénévoles APN	550,00 €	vir le 11/09/24
24A260203	15 mai 2024	LPA0701 - Réunion-Formation annuelle de la garderie AAPMA-FDAAPPMA	Formation annuelle garderie	650,00 €	vir le 11/09/24
24A260222	15 mai 2024	Restauration globale des annexes du Rhône à Donzère-phase 1		6 247,64 €	
24A260524	15 mai 2024	MAE0101 Etudes milieux et espèces aquatiques année 2024		2 039,16 €	dde faite le 15/01/25
24A260946	8 octobre 2024	LPA0406 - Habillements et accessoires animateurs APN	recherche maladie MRP ou PKD sur la Gervanne	541,62 €	
24A260466	15 mai 2024	LPA0702 - Habillements accessoires de la garderie APPMA et FDAAPPMA	Achat de tenues d'habillement animateurs APN	500,50 €	vir le 11/09/24
24A260975	8 octobre 2024	MAA0101 restauration et valorisation contre canal Pont de l'Isère	Tenue gardes pêche	7 917,00 €	dde faite le 13/06/24
24A261171	8 octobre 2024	LPA0303 - organisation des rencontres sportives départ. Et régionales jeunes	restauration et valorisation contre canal Pont de l'Isère	4 000,00 €	dde le 13/09/24
24A261287	8 octobre 2024	LPA0403 - acquisition matériel annexe d'initiation à la pêche	jours JFT	1 893,68 €	dde rglt le 07/01/25
			jours JFT		
				46 881,64 €	
			Redevance hydroélectrique conventions signées avec le MEDDAT et différents partenaires	4 797,67 €	acpte le 02/08/24
				51 679,31 €	

Conventions de partenariat pour le financement de postes

Partenariat pour 1 poste de :	agent de développement	forfait	44 250,00 €
Partenariat pour 1 poste de :	agent de développement	forfait	44 250,00 €
Partenariat pour 1 poste de :	Agent administratif	forfait	14 250,00 €
Partenariat pour 1 poste de :	chargé de mission	forfait	37 250,00 €
			140 000,00 €

Soit un montant global sur 2024 pour : 191 679,31 €

pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire
pour mémoire

en 2023: 169 756,24 €
en 2022: 159 300,16 €
en 2021: 173 893,08 €
en 2020: 156 676,79 €
en 2019 : 173 264,05 €
en 2018 : 190 125,23 €

TOTAL PERCU DEPUIS 2007 : 2 676 448,74 €



VOTRE CARTE DE PÊCHE AVEC

CHÈQUE-VACANCES

CONNECT

Réglez tout ou
partie du montant
de votre carte
de pêche 2025
grâce à vos
Chèques-Vacances
Connect.



ancv
CHEQUE-VACANCES CONNECT

PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE

Compte rendu de la commission « Ressources sur pot club halieutique »

Début 2024, la Fédération a abondé le compte comptable n°452 « Subvention fédé pot Club aux A.A.P.P.M.A. » (dit « Pot Club ») pour la somme de 2 800€.

Au cours de l'année 2024, un seul dossier a été étudié et réglé : celui de la Gaule du Royans pour le nettoyage de la Lyonne.

Il a été réglé aux A.A.P.P.M.A. 2 800,00 € en 2024 contre 8 747,32 € en 2023.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte est de 2 430,65 €.

Depuis sa création en 1997 (entrée de notre Fédération au Club Halieutique), ce « Pot Club » a permis de verser aux A.A.P.P.M.A. **157 089,34 €** (voir tableau ci-après).

Nous restons à votre écoute pour toute demande de financement que vous voudriez présenter afin de bénéficier d'une subvention.

Rappel des conditions d'attribution des subventions sur pot club :

Seules pourront prétendre à une subvention « pot club » les AAPPMA à jour des sommes dues à la fédération à la date du dépôt du dossier et qui auront fourni le compte rendu de l'Assemblée Générale et la comptabilité de l'année.

Les subventions ne seront accordées qu'après que l'AAPPMA ait recherché toutes les autres sources de subventions possibles et ait informé la Fédération du résultat de ses recherches (subventions obtenues ou refusées). La subvention « pot club » intervient alors sur la part restant à charge de l'AAPPMA.

Aucune subvention ne sera accordée sur des actions engagées ou réalisées avant accord de la commission.

Tous les dossiers présentés seront étudiés.

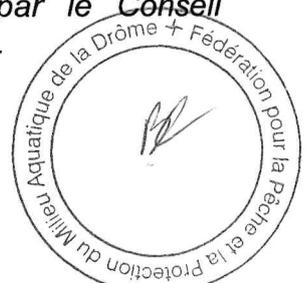
Ne sont en aucun cas subventionnées : les actions menées à l'extérieur du département (sauf les formations) et les actions à but commercial ou non collectif ou personnelles.

Le matériel acquis avec une subvention « pot club » sera restitué à la Fédération si l'activité bénéficiant de cette subvention cesse.

Les subventions sont accordées sur devis et les fonds sont payés sur factures acquittées.

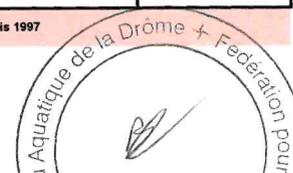
Les fonds sont versés après réception des travaux et retour de l'engagement signé.

Les dossiers sont étudiés (au minimum 1 fois par mois) par le Conseil d'Administration ou le Bureau qui décide et valide la décision finale.



SUBVENTIONS VERSEES SUR "POT CLUB" AUX A.P.P.M.A. DEPUIS 1997

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
REPORT SOLDE		10 857,12 €	7 665,46 €	2 060,61 €	12 265,59 €	9 177,97 €	2 430,65 €
« Alimentation » FD :		1 526,00 €	2 504,00 €	13 791,21 €	1 500,00 €	2 000,00 €	2 800,00 €
Versement aux APPMA :		4 717,66 €	8 108,85 €	3 586,23 €	4 587,62 €	8 747,32 €	2 800,00 €
RESTE DISPONIBLE :		7 665,46 €	2 060,61 €	12 265,59 €	9 177,97 €	2 430,65 €	2 430,65 €
ALBON	1 716,00 €						
ANNEYRON	2 852,71 €	ANNEYRON 409,69 € maison de la pêche	ANNEYRON 87,50 € formation garde	ANNEYRON 389,11 € achat matériel informatique			
A.P.P.V.	13 124,48 €	APPV 365,68 € matériel informatique + formation garde			APPV 174,25 € formation PE		
BOURDEAUX	186,58 €						
CREST	4 059,45 €		CREST 158,27 € formation garde				
DESERT	224,98 €	DESERT 224,98 € matériel informatique					
DONZÈRE	2 655,02 €				DONZÈRE 534,95 € mat informatique		
DIOISE	1 814,12 €		DIOISE 139,47 € formation garde		DIOISE 749,42 € formation PE		
EYGUES	5 684,34 €			EYGUES 278,95 € formation gardes	EYGUES 458,64 € formation PE		
GALAURE	13 446,23 €						
GERVANNE	8 108,74 €				GERVANNE 867,96 € panneaux d'information + Formation PE	GERVANNE 3 407,32 € panneaux d'information + aménagement Gervanne	
G.R.P.	36 219,82 €		GRP 4 629,12 € formation garde+ site internet+refection berges+pontons		GRP 420,25 € formation PE	GRP 2 540,00 € pompe station incubation Cabaret Neuf	
LENS	3 633,48 €						
LEZ	424,90 €						
EBVD	1 108,45 €				EBVD 74,25 € formation garde		
LORIOLE	241,33 €						
MONTÉLIMAR	10 983,21 €	MONTÉLIMAR 2 092,80 € amenagement berges+poste de pêche		MONTÉLIMAR 475,00 € achat matériel informatique			
OUBEZE	914,71 €						
PIERRELATTE	12 251,27 €				PIERRELATTE 277,40 € ordinateur		
ROYANS	12 703,34 €		ROYANS 1 714,88 € PC + imprimante + faucardage étang St Jean	ROYANS 769,96 € tronçonneuse + débroussailluse + équip local		ROYANS 2 800,00 € nettoyage berges	ROYANS 2 800,00 € nettoyage berges
ST CHRISTOPHE	77,50 €						
ST RAMBERT	4 984,33 €				ST RAMBERT 831,50 € Barnum		
TRICASTINE (dont Lez)	6 388,39 €		TRICASTINE 315,00 € taille haie	TRICASTINE 279,03 € rénovation frayère artificielle	TRICASTINE 199,00 € formation PE		
VEBRE	1 106,00 €						
VEORE	3 773,51 €						
VERCORS	713,94 €						
VEUZES	7 692,52 €	VEUZES 1 624,51 € travaux bassins	VEUZES 1 064,61 € solde travaux bassins	VEUZES 1 394,18 € matériel + toiture station incubation			
TOTAL payé depuis 1997 :		157 089,34 €	27 A.A.P.P.M.A. ONT FAIT UNE DEMANDE SUR "POT CLUB" depuis 1997				



PÊCHER, C'EST AUSSI
S'ENGAGER !

DEVENEZ BÉNÉVOLE DANS
VOTRE ASSOCIATION LOCALE DE PÊCHE.

PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude



Formulaire disponible sur
generationpeche.fr/benevolat
ou en flashant ce QR code

GÉNÉRATION
PÊCHE

Compte-rendu de la commission gestion piscicole - Année 2024

Domaines de 1^{ère} catégorie des A.A.P.P.M.A.

La pisciculture fédérale du Puy de Dôme (à 63610 Besse) nous a livré :

- le 03 janvier 2024 : 200 000 œufs de truite Fario qui ont été répartis entre les AAPPMA la Gaule Romane et Péageoise (120 000), la Gaule Anneyronnaise (55 000) et la Gaule Rambertoise (25 000);
- le 01 mars 2024 : 45 000 nageant non nourris de truite fario pour la Truite des Veuzes et Oron ;
- le 28 mars 2024 : 48 000 alevins nourris de truite fario repartis entre les AAPPMA de la Truite de la Vèbre 15 000), la Gaule Loriolaise (14 000), les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme, (6 000), l'Association des Pêcheurs de la Plaine de Valence (10 000) et la Gaule Montilienne (3 000) ;
- le 30 avril 2024 : 55 000 alevins nourris de truite fario repartis entre les AAPPMA de la Truite des Veuzes et d'Oron (45 000) et la Gaule Anneyronnaise (10 000) ;
- le 14 mai 2024 : 40 000 prés estivaux de truite fario pour la Truite des Veuzes et d'Oron.

La pisciculture fédérale de Cauterets (65110) nous a livré le 18 décembre 2023 pour la Gaule Tricastine 200 000 œufs de truite Fario

La pisciculture « SAS Marin d'eau douce - Stéphane Paol » (à 26190 St Jean en Royans) nous a livré le 06 mars 2024 100 kg de truite arc en ciel déversés dans le plan d'eau de Bouvante.

Par la pisciculture de la Saône, dans le suivi de l'expérimentation, 75 kg d'alevins de truite fario ont été livrés le 12 avril 2024 pour la Gaule Loriolaise et l'Entente Halieutique de la Basse Vallée de la Drôme.

Domaines de 2^{ème} catégorie

Domaine des A.A.P.P.M.A.

Les subventions fédérales allouées sur les plans de gestion 2^{ème} catégorie sont de 20 738,23 € pour 2024. Ces subventions sont calculées sur les rempoissonnements effectués et réglées aux associations après justificatifs des dépenses, P.V. de déversements et factures accompagnées des certificats sanitaires obligatoires.

La Fédération rappelle que les subventions d'alevinage non utilisées (même partiellement) arrivant au terme de la cinquième année d'attribution seront mises dans



le « Fond de réserve halieutique » utilisable par les AAPPMA et la Fédération ; son solde au 31 décembre 2024 est de 56 394,70 € (compte comptable 453).

Pour 2024, ont été déversés :

135 kg de perches,
420 kg de gardons 1-2 étés
500 kg de gardons 2-3 étés,
160 kg de brochets 1 été,
30 kg de carpes 2 étés,
80 kg de carpes 1 à 2 kg,
50 kg de carpes 2-5 kg,
160 kg de tanches (+ 150g),
40 kg de black-bass 1-2 étés,
120 kg de brochets 2-3 étés,
150 kg de sandrettes 1 été.

Ces livraisons ont été faites le 29 novembre 2024 et le 07 décembre 2024 par notre fournisseur « Coopépoisson » (01120 Montluel) ; les déversements ont eu lieu dans le plan d'eau du Lavoir et au plan d'eau du Moulin à St Rambert, au lac des Vernets à Sait Barthélémy de Vals, au Golf des Musards à la Roche de Glun, dans la lône de Blaud, à Soyons, au lac du Meyrol, au lac aux truites, au syphon du Roubion, à Montélimar, dans les contre canaux de Loriol et de Donzère, au plan d'eau de Donzère et dans les plans d'eau Jouvette et Péroutine à Pierrelatte.

Domaine fédéral

Notre fournisseur la « Ferme piscicole de Laval » (38890 Saint-Chef) nous a livré le 28 novembre 2024 :

460 kg de gardons 1 et 2 étés,
835 kg de gardons 2 et 3 étés,
70 kg de brochets 1 été,
25 kg de brochets 50/60 cm,
115 kg de tanches 2 et 3 étés,
10 kg de perches,
25 kg carpes 300/900 gr,
50 kg de carpes carassins ;

qui ont été déversés dans les 2 plans d'eau des « Petits Robins » commune de Livron, dans le plan d'eau « Les Bas Chassiers », commune de Chabeuil et dans le plan d'eau « Base nature », commune d'Étoile.

*Tous nos fournisseurs sont titulaires d'un agrément européen
et répondent aux contrôles N.H.I. et S.I.V.*



TENSION ATTENTION



Photo : Gatty Images.

Parce qu'une canne à pêche qui touche une ligne électrique, c'est jusqu'à 90 000 volts pêchés à la seconde.

Protégez-vous
du risque électrique.
Découvrez tous
nos conseils sur
Tension-Attention.fr

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!



Électricité Prudence

Gardons nos distances

Votre canne à pêche conduit l'électricité,
soyez vigilant près des lignes électriques

En cas d'accident, appelez le 18 (pompiers).



Ref. Enedis : DOC617 - Juillet 2017

En partenariat avec

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau
de transport
d'électricité



Compte rendu « Police de la Pêche » - Année 2024

Pour rappel, l'article 6 alinéa 2 des statuts des A.A.P.P.M.A. impose la surveillance du domaine :

« De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment :

- par la lutte contre le braconnage ;
- par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles ;
- par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité »

Or, à ce jour, 10 A.A.P.P.M.A. ne disposent d'aucun garde particulier.

Le réseau départemental des Gardes Pêche Particuliers (GPP) compte aujourd'hui 38 gardes pêche (dont certains ont des agréments pour plusieurs A.A.P.P.M.A.) et 5 salariés de la Fédération qui sont assermentés sur la totalité du département.

12 procès-verbaux ont été rédigés sur le département de la Drôme pour l'année 2024 :

3 par des GPP, 2 par les salariés assermentés et 7 par les agents de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ;

Les infractions sanctionnées sont pour défaut de carte de pêche, pour pêche en temps prohibé, pour pêche en temps et/ou mode prohibé, pour pêche de salmonidés supérieur à celui autorisé et pour pêche d'anguille en eau douce.

Sur ces 12 PV, 6 ont abouti au paiement de la transaction proposée par la Fédération, 3 sont restés sans réponse, 1 a été classé sans suite et 2 sans constitution de partie civile (pêche d'anguille).

Le Conseil d'Administration de la Fédération continue de mettre en place une « participation financière » destinée aux GPP (par le biais de leur A.A.P.P.M.A.) en retour de leurs implications au bord de l'eau pour les contrôles, de la transmission de tout PV à la Fédération avant envoi, et du retour d'un rapport de contrôle trimestriel, voire annuel (avec un minimum de 10 tournées de contrôle par an).

Il est encore regrettable de recevoir très peu de retour : seulement 13 GPP ont répondu cette année en faisant remonter les documents demandés.

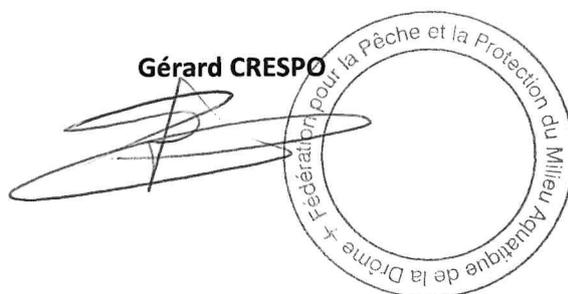
Nous espérons une implication, une participation, plus active et des retours plus nombreux.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion annuelle des gardes du 24 février 2024, et pour information la convention de partenariat signée le 22 novembre 2024 entre notre Fédération et celle de l'Isère afin de définir les conditions et les modalités pour la surveillance de l'exercice de la pêche.

Enfin, il est bon de rappeler les référents au sein de la Fédération en ce qui concerne la garderie :

- Référent élu : Gérard CRESPO
- Référent salarié : Jérémie SASTRE (chargé de développement)

Gérard CRESPO



The image shows a handwritten signature of Gérard Crespo in black ink, overlapping a circular official stamp. The stamp contains the text 'Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Drôme' around its perimeter.

Compte rendu de la réunion annuelle de la garderie du samedi 24 Février 2024



Liste des personnes présentes :

- DARD Patrick ;
- GORENFLOT Patrice ;
- LAMBERT LA ROCHE Jean Pierre ;
- LEBEAU Franck ;
- LECUYER Sébastien ;
- LOMBARD Christian ;
- MAILHE Philippe ;
- QUESADA Henri ;
- ROUX Jean Pierre ;
- TORMO Jonathan ;
- VEYRAT Romain ;
- MALICORNE Emile, Président de la Truite Dioise, et élu de la Fédération ;
- BRELY Christian, président de la Fédération ;
- CRESPO Gérard, élu référent et trésorier de la Fédération ;
- SASTRE Jérémie, salarié référent garderie et chargé de développement de la Fédération.

Excusés : CONTRERARS Gérard, DE BORAS Denis, DUPUIS Alexis, FRACHON Yves, LIOTAUD Yannick, MAC KENNA Kévin, MONNOURRY Jean Marie, SANLAVILLE Jean François, SIMON Guillaume, TARDY Bernard, VINCENT Jérémy, SALIN Olivier, THIVOLLE Laurent, VERGIER Antoine.

Absents : BECKER Frédéric, BERTRAND Jean Louis, BOISSIN Jean Pierre, BOURGUIGNON Franck, CHANAS Quentin, CLEGUER David, DUMARCHER Thomas, FALLAIS Ludovic, GARAYT Jean Pierre, GOUYER Bertrand, GUE Flavien, MARCHAL Philippe, NIVON Gilles, PETIT Gaylord, REGAN Franck, SERVAN Jules, VERD Arno.

15 personnes au total

Début de la réunion : 9h15



La présentation commence par un rapide rappel des missions du garde pêche particulier inscrites dans les statuts des AAPPMA en insistant particulièrement sur le fait que le GPP est le représentant de l'association et un interlocuteur privilégié pour le pêcheur. En effet, avec la vente des cartes de pêche par internet, peu de pêcheurs ont encore la possibilité de discuter et d'échanger avec l'association. Le GPP peut faire ainsi le lien entre l'association et le pêcheur afin de répondre à ses interrogations. D'où l'importance de bien respecter tous les points importants du déroulement d'un contrôle, notamment la politesse et la présentation.

Un point est effectué sur le réseau départemental des GPP qui compte aujourd'hui 40 gardes pêche particuliers (3 de moins qu'en 2022 suite à 11 arrêts et 8 nouvelles assermentations) inégalement répartis sur le département et les 5 salariés de la Fédération qui sont assermentés sur la totalité du département (il reste une prestation de serment pour un des salariés). Plusieurs demandes d'assermentation nous sont arrivées et des sessions de formations seront proposées.

Il ne faut pas hésiter à se rapprocher des AAPPMA voisines afin d'effectuer des tournées à plusieurs gardes d'AAPPMA confondues (avec au minimum un GPP assermenté sur le territoire contrôlé, qui sera chargé de rédiger la procédure si besoin) tout en prévenant vos commettants respectifs. C'est le cas par exemple pour le Nord Drôme, pour les AAPPMA qui ont créé une « brigade de bassin » avec des GPP assermentés sur plusieurs associations, pour les GPP de Valence qui sont également assermentés sur la GRP ou dans le sud du département avec des GPP assermentés sur trois AAPPMA de bord du Rhône.

Suite au point sur la mutualisation, la question est venue du nombre de cannes sur le fleuve Rhône en Domaine Public Fluvial. Suite à une réunion, qui a eu lieu 19 Février 2024, avec la Fédération de pêche de l'Ardèche, une convention entre les deux Fédérations permettra d'harmoniser la réglementation sur le fleuve Rhône. De plus, il sera prévu par la convention :

- L'assermentation croisée des GPP du bord du Rhône sur les deux départements où se trouve le périmètre de l'AAPPMA, afin de pouvoir contrôler plus efficacement le Rhône ;
- Des tournées de surveillance communes entre les deux Fédérations ;
- Assurer la promotion du partenariat Drôme / Ardèche de la garderie auprès de ses membres et du Grand Public ;
- Entente des deux Fédérations, notamment sur le nombre de cannes (4) sur le fleuve Rhône.
-

Au niveau du bilan pour l'année 2023, 9 procès-verbaux ont été rédigés sur le département de la Drôme, 5 par des GPP et 4 par des salariés principalement pour défaut de carte de pêche, pêche pendant les heures d'interdiction, pêche à partir d'un point d'accès prohibé, mode de pêche prohibé, pêche en temps prohibé et pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé. Sur ces 9 PV, la transaction amiable a été proposée par la Fédération. 5 ont pu aboutir à un paiement, 3 ont obtenu un non-paiement, la cause de retours étant très souvent un problème au niveau de l'adresse du contrevenant. Un dernier procès-verbal a été classé sans suite.

Pour la suite, un bref rappel du fonctionnement de la transaction amiable (voir présentation en PDF) a été effectué, afin de bien comprendre son intérêt pour le pêcheur, mais également pour le monde de la pêche (gain de temps, préjudice moins sévère).



Le Conseil d'Administration de la Fédération continue de mettre en place une « participation financière » destinée aux GPP (par le biais de leur AAPPMA), en retour de leurs implications au bord de l'eau pour les contrôles, de la transmission de tout PV à la Fédération avant envoi, et du retour d'un rapport de contrôle annuel. **Malheureusement, seulement 11 GPP ont répondu en 2023 et nous ont fait remonter les documents demandés.**

Pour l'année 2024 à venir, plusieurs points ont été détaillés :

Les tournées communes :

Plusieurs dates seront programmées au cours de l'année, afin de pouvoir effectuer des tournées communes, notamment lors des dates importantes, comme les ouvertures, les déversements ou les fermetures. Les salariés de la Fédération pourront être présents mais vous pouvez d'ores et déjà le faire entre GPP afin de mutualiser les moyens... n'oubliez pas d'en avvertir vos commettants.

Les formations :

La Fédération peut proposer plusieurs types de formation, autant sur la rédaction des procès-verbaux, sur la conduite à tenir lors du contrôle... Nous observons l'arrivée de nouveaux GPP et ce pourrait être intéressant de programmer de nouvelles dates de formation.

Certains ont également fait la demande de bénéficier, au même titre que les animateurs des APN, de la formation PSC1.

Participation financière pour les GPP :

Le fonctionnement de la « participation financière » sera renouvelé pour 2024, sous les mêmes conditions, avec l'envoi de comptes rendus annuels. Nous espérons que plus de GPP nous feront leurs retours.

Il est rappelé que pour le compte-rendu annuel, il est simplement demandé aux GPP qui utilisent l'application VigiPêche de nous transmettre, les jours de sorties, le lieu du contrôle et le nombre de pêcheurs contrôlés (nous ferons le lien avec les données récoltées par votre application). Pour ceux qui ne possèdent pas l'application VigiPêche, il faudra nous faire remonter le jour du contrôle, les lieux contrôlés, les pêcheurs contrôlés avec simplement leur numéro de carte de pêche. Ces documents devront être signés par leur président.

Un exemple de tableau sera remis en pièce jointe pour ceux qui ont VigiPêche et ceux qui ne l'utilisent pas (dans le même fichier, avec deux onglets).

Pour vous aider en 2024 :

Plusieurs autres points ont été abordés pour aider les GPP dans leurs missions de garderie :

Un rappel a été fait sur l'application VigiPêche, qui permet de contrôler les pêcheurs à l'aide de leur numéro de carte, le numéro d'adhérent, le nom/prénom/date de naissance, ou le QRCode qui est sur la carte de pêche. **Cette application a suscité de longs échanges et débats, notamment depuis la mise en place de la version VigiPêche 2. A l'heure actuelle, l'application subit des bugs mineurs qui sont régulièrement remontés à la FNPF. Nous vous tiendrons informés dès que la Fédération Nationale de Pêche en France aura sorti une nouvelle mise à jour.**



Une nouvelle commande de tenues officielles GPP (les tenues bleues que la Fédération Nationale pour la Pêche en France a mis en place) sera passée juste avant l'ouverture. Le fonctionnement a évolué puisque nous passons désormais par un site web qui nous permet des commandes en ligne.

Un « Guide du garde pêche particulier » a été édité et vous est transmis avec ce compte rendu. Il s'agit d'un guide méthodologique qui permet de reprendre toutes les différentes infractions liées à la police de la pêche, de les classer et de pouvoir les utiliser plus facilement.

Les carnets de contrôle sont disponibles à la Fédération pour ceux qui en auraient besoin.

Les adresses mail de contact pour la garderie sont toujours **fede.jeremie@orange.fr** ou **fede.muriel@orange.fr**. C'est par le biais de ces deux adresses mail que vous nous ferez remonter tout ce qui concerne la garderie : vos procès-verbaux rédigés pour relecture, vos questions ou interrogations, vos comptes rendus...

Enfin, il est de rappelé qu'il y a toujours des référents au sein de la Fédération en ce qui concerne la garderie. Le référent élu est Gérard CRESPO et le référent salarié est Jérémie SASTRE (chargé de développement – 06-18-54-53-76). N'hésitez pas à les contacter si vous avez des besoins ou des questions.

Fin de la réunion : 11h10





COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2024

MONNIER Yann

Chargé de Mission piscicole et halieutique - Responsable technique

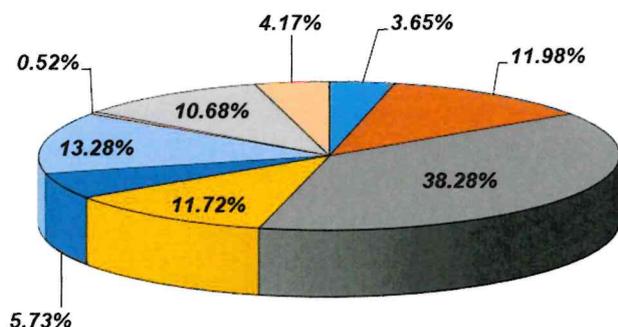
**Fédération de la Drôme
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**

I. MISSIONS

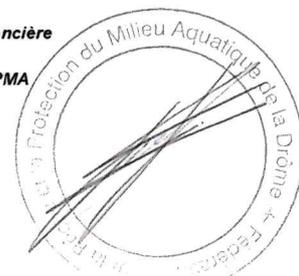
Les missions sont les suivantes :

- Réalisation d'études et travaux sur les milieux aquatiques
- Inventaires, analyse et suivi des populations piscicoles
- Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes (PDGP, PGP, Atlas poissons, etc ...)
- Participation aux réunions (Contrats de milieux, SAGE, N2000, COPIL, COTEC, SDAGE, AERMC, Région, réunions internes, autres)
- Avis techniques
- Contentieux juridiques (recours)
- Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA
- Gestion administrative et financière (gestion de projet, définition programmes A. cadre, CPO, prévisionnels, bilans financiers, demandes de subventions, demandes de soldes, etc ...)
- Missions diverses

II. REPARTITION EN 2024

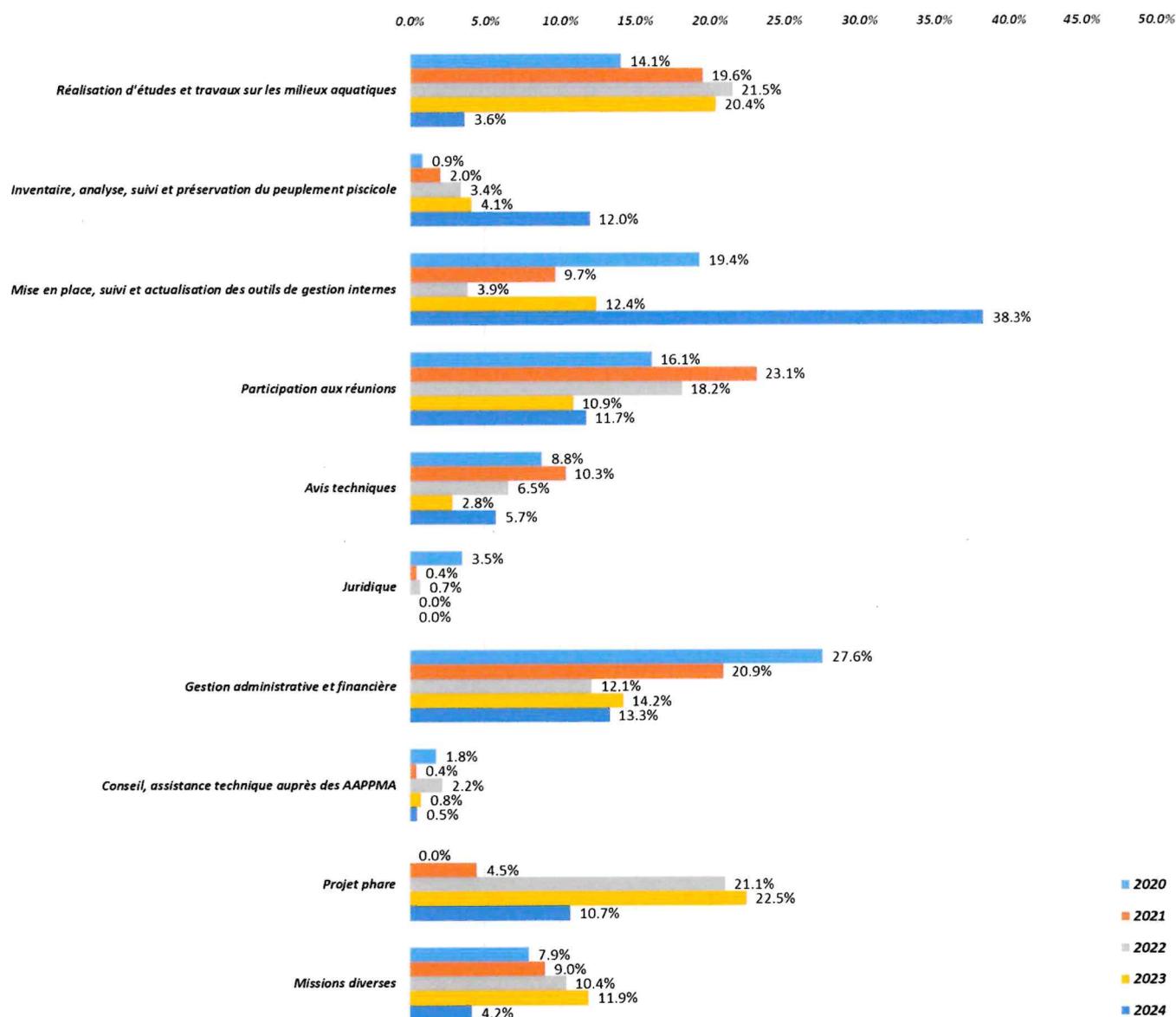


- *Réalisation d'études et travaux sur les milieux aquatiques*
- *Inventaire, analyse, suivi et préservation du peuplement piscicole*
- *Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes*
- *Participation aux réunions*
- *Avis techniques*
- *Juridique*
- *Gestion organisationnelle, administrative et financière*
- *Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA*
- *Projet phare et suite*
- *Missions diverses*



III. EVOLUTION DEPUIS 2020

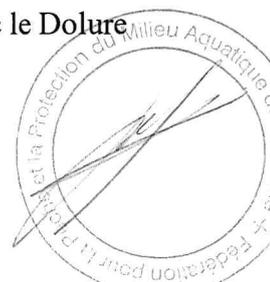
Evolution répartition missions de 2020 à 2024



IV. DETAIL DES MISSIONS

4.1. Réalisation d'études/travaux sur les milieux aquatiques

- Projet de travaux de restauration globale de la Lyonne (morphologie, continuité) / Participation active de la FDPMA26, à l'initiative du projet COPIL 8 réalisé
- Restauration de la continuité écologique sur le Régrimay aval à la confluence avec le Dolure (MO FDPMA26) / Réalisation suivi piscicole n+2



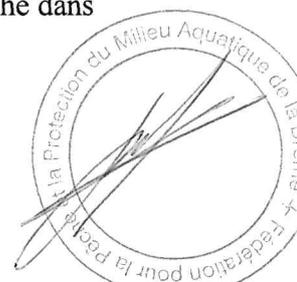
- Etude de la problématique qualitative sur la rivière Gervanne (participation) /
Rédaction volet piscicole
Demande de solde
- Restauration globale des annexes du Rhône à Donzère (participation) /
Demande subventions étude préalable phase 1
Réunions, terrain
- Gestion du réseau de suivi thermique départemental (participation) /
Demande de subvention annuelle
Demande de solde
- Restauration et valorisation des contre canaux de Pont de l'Isère (participation) /
Demande de subvention phase travaux
- Renouvellement de la plaquette écrevisses /
Demande de solde

4.2. Inventaire, analyse, suivi et préservation du peuplement piscicole

- Développement de la base de données interne de la FDPPMA26 de saisie des pêches électriques /
- Suivi passe à Anguille de Châteauneuf-sur-Isère (participation) /
- Inventaires, suivis piscicoles et astacicoles réalisés dans le cadre des suivis et/ou préconisations du PDPG (participation) /

4.3. Mise en place, suivi et actualisation des outils de gestion internes

- Réactualisation du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la Drôme /
Réunion d'échange avec Nicolas ROSET (OFB DR5) sur les indices piscicoles
Rétrosaisie des données, vérifications, validation et exports
Synthèse des données et calcul des indices piscicoles
Organisation et participation au COPIL n°2
Encadrement Maxence Orion (Contrat pro)
- Mise en place du WebPDPG /
Support cartographique interactif de gestion et de valorisation des données du PDPG de la Drôme
Important travail de SIG effectué : contextes piscicoles, cours d'eau, gestion des contextes limitrophes, export et envoi des données, etc
- Réflexion sur la mise en place de GEOPECHE /
Support cartographique interactif de gestion des informations liées à la pêche dans notre département



4.4. Participation aux réunions

- Généralités sur la participation de la FDPPMA26 aux réunions /
La FDPPMA26 participe à de très nombreuses réunions dans différents cadres : COPIL, COTEC, Commissions techniques, CODERST, Commission des sites, Conférences Départementales de l'Eau, Commissions d'enquêtes, rencontres d'élus et/ou hauts fonctionnaires, Contrat de milieu, SAGE, SDAGE, Natura 2000, projets divers, Accord Cadre, CPO, congrès, réunion des présidents, réunions de personnel, réunions de pôle, recrutement stagiaires et apprentis, etc ...
Le temps de préparation (parfois nécessaire) est également comptabilisé dans ce volet.
- Réunions marquantes en 2024 /
COPIL n°8 projet de restauration global de la Lyonne
COPIL n°2 de réactualisation du PDPG de la Drôme
COPIL n°2 Impact des éclusées de la Bourne
COPIL de préfiguration PTGE Drôme des Collines
COPIL n°1 projet karst de la Gervanne
Réunions stratégiques FDPPMA26/DDT26/OFB SD26 (3 réunions en 2024)
Commission géographique Isère Drôme Ardèche
Rencontre sous-préfète de Die
Rencontre CEN projet restauration Drôme aval
Visite du site REFRESCO

4.5. Avis techniques

- Généralités sur la rédaction des avis d'expert technique /
Avis formulés à diverses occasions : SDAGE RMC (état des masses d'eau, révisions PDM, ...), CODERST, enquêtes publiques, consultation du public, projets d'arrêtés, dossiers réglementaires, protocoles, demandes de pêches d'inventaires, etc
- Dossiers marquants en 2024 /
Avis Etat des Lieux des masses d'eau (SDAGE 2028 – 2033)
Avis projet prélèvement karst de la Gervanne
Avis renouvellement exploitation pisciculture de la Guinguette (Vernaison)
Avis projet agrandissement plan d'eau
Avis sauvetage canal de la Bourne

4.6. Juridique

Sans objet

4.7. Conseil, assistance technique auprès des AAPPMA

- Réunions de travail, échanges, sensibilisation et information techniques et réglementaires sur la gestion des milieux, appui technique /



Concerne la réalisation d'actions sur le milieu aquatique et de gestion : travaux de restauration, comptage de frayère, entretien, modalité de gestion, réactualisation du PDPG, ...

4.8. Gestion organisationnelle, administrative et financière

➤ Gestion, organisation et planification du programme annuel du pôle technique de la FDPPMA26 /

Elaboration du programme d'actions détaillé année n+1
Estimation des moyens humains (nb d'intervenants, qualification, nb jours, répartition annuelle, etc ...)
Répartition des tâches
Identifications des référents
Estimation financière (coûts fonctionnement et investissement)
Identification des financeurs et des taux d'aide
Bilan du programme d'actions année n
Déclinaison CPO / Accord-cadre / Convention EDF
Tableau de bord de suivi des actions financées

➤ Gestion, organisation et planification de la Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) avec la Région Auvergne Rhône Alpes /

Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
Bilan des actions année n
Elaboration de l'ensemble des pièces afférentes au dossier global et à chaque dossier
Réunion annuelle (Comité technique)

➤ Gestion, organisation et planification de la Convention de Partenariat (Accord Cadre) avec l'Agence de l'Eau RMC /

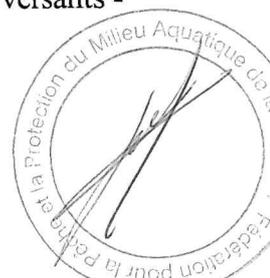
Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
Bilan des actions année n
Elaboration de l'ensemble des pièces afférentes au dossier global et à chaque dossier
Réunions techniques annuelles (échelle régionale et départementale)

➤ Dépôts de demandes de subventions /

DDS Accord-cadre 2025
DDS suivis du réseau opérationnel FDPPMA26 2025
DDS restauration globale des annexes du Rhône à Donzère - Etude préalable phase 1
DDS Restauration et valorisation des contre canaux de Pont de l'Isère - Phase travaux

➤ Réalisation des bilans des opérations réalisées et demandes de soldes (volet administratif et financier) /

Bilan et demande solde Accord-cadre 2023
Bilan et demande solde suivi du réseau opérationnel FDPPMA26 2023
Bilan et demande solde projet phare
Bilan et demande solde étude de la problématique qualitative sur la rivière Gervanne
Bilan et demande solde étude génétique des populations de TRF de 4 bassins versants - Phase 1 et 2



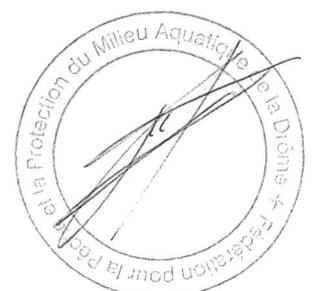
- Participation à la gestion de la Convention de Partenariat avec EDF /
 - Elaboration du programme d'actions année n+1 (déterminé en cohérence avec le programme prévisionnel global)
 - Elaboration d'un programme d'actions exceptionnel établi pour 2024 en compensation du report du suivi du piège à poisson de Beauvoir
 - Bilan des actions année n
 - Réunion annuelle

4.9. Projet phare et suite

- Amélioration de l'accessibilité pour la pratique de la pêche sur la rivière Isère /
 - Réalisation tranche 1 des travaux au quartier des Ors à Romans (création piste d'accès)
 - Organisation des réunions de chantier
 - Acquisition de 3 parcelles
 - Réalisation bilan des travaux de l'ensemble du projet phare
 - Demande de solde projet phare
 - Préparation tranche 2 des travaux au quartier des Ors à Romans

4.10. Divers

- Mise en place d'un réseau de suivi des débits des cours d'eau en période d'étiage /
 - Formation recyclage SST
 - Projet AP Pêche 2025
 - Journées portes ouvertes FDPPMA26

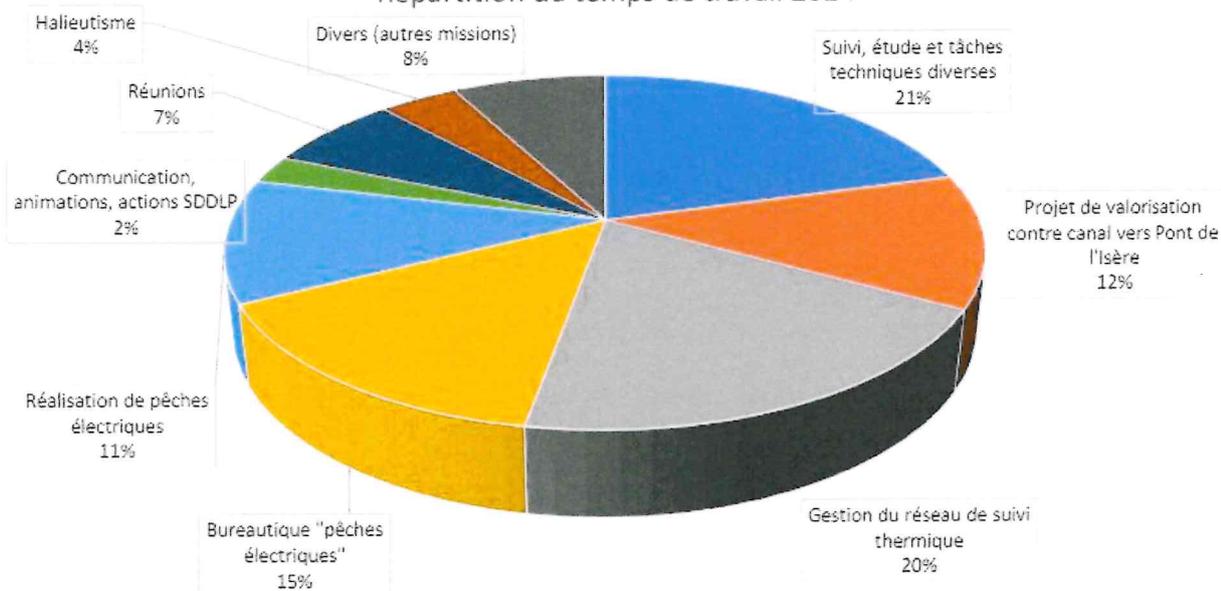




FANGET Florian
Rapport d'activité 2024
Technicien

Janvier 2024 à décembre 2024

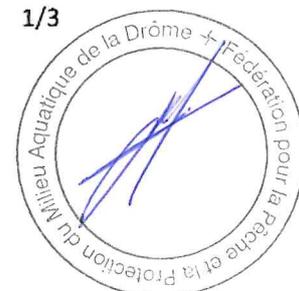
Répartition du temps de travail 2024



✓ Description des activités

➤ Bureautique « pêches électrique » (31,5 jours)

- Organisation et planification (contact avec les AAPPMA et les commanditaires)
- Devis (définition des besoins humain et matériel)
- Gestion et entretien matériel de pêche (prêt aux AAPPMA, achats, envoi en réparation et entretien en routine)
- Bilan pêche électrique DDT/OFB et agence de l'eau RMC, saisie informatique des données biométrique et de description de station, rapport.
- Contrôle APAVE (organisation et assistance lors du contrôle).
- Repérage PE (repérage des lieux si besoin avant intervention).
- Description de stations.
- Rédaction d'avis lors de la consultation par la DDT lors d'une demande d'autorisation de pêche électrique.



➤ **Réalisation de pêches électrique (24 jours)**

- Pêche électrique d'inventaire dans le cadre du suivi des stations PDPG : 15 stations suivies cette année sur les bassins versants de la Drôme et de l'Ouvèze.
- Pêche électrique de sauvetage avant travaux : 13 interventions réalisées en 2024.
- Pêche électrique autres cadres : 6 opérations réalisés (suivis de travaux et inventaires).

➤ **Gestion du réseau de suivi thermique (42 jours)**

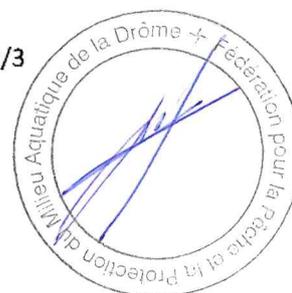
- Tâches de bureau : Saisie des données, mise à jour des fiches statistiques thermique, commande des enregistreurs et matériels de fixation, organisation des relevés, mise à jour SIG et gestion de la base de données.
- Tâche de terrain : Relevé des enregistreurs thermiques, changement de place si nécessaire, récupération des données, maintenance des enregistreurs, mise en place de nouvelles sondes, suivi ponctuel.

➤ **Projet de valorisation contre canal vers Pont de l'Isère (26 jours)**

- Echanges avec la CNR et la DREAL, réalisations des schémas et dossier loi sur l'eau, réalisation des demandes de subventions, demandes CNR, échange avec l'entreprise de TP, planification, demandes de subventions.

➤ **Suivis, études et tâches techniques diverses (44,5 jours)**

- Suivi des populations d'écrevisses (10 jours) : Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs du département par prospection nocturne et piégeage. Prospections terrain et saisie des données.
- Partenariat EDF (19,5 jours) : Suivi en routine de la Passe à Anguille de Beaumont Monteux, piégeage par nasses, étude via ADNe « Phénologie de la truite fario » sur l'Herbasse aval, traitement des données thermiques, prospection frayère.
- Recherche de présence de la PKD (ou MRP en français, Maladie Rénale Proliférative) sur la Gervanne via l'ADNe (5 jours) : Echange avec le bureau d'étude, formation aux prélèvements et prélèvements dans le milieu (8 stations), envoi des fiches terrains et des filtres.
- Autres (10 jours) : Prospections frayères, étude spécifique, analyse N2000, projet ADNe APP Lez, seuil Barjol, convention plan d'eau PNRBP, sujet d'apprentissage Louis Menudier (valorisation données thermiques), WebPDPG, projet canaux de Valence, demandes AAPPMA.



➤ **Halieutisme (8,5 jours)**

- Gestion et saisie PV déversement, commande des œufs et alevins, commande des poissons pour les empoisonnements gérés par la Fédération, coordination avec les AAPPMA, participation aux déversements.

➤ **Réunions et formations (14,5 jours)**

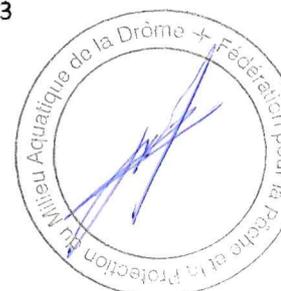
- Réunions internes : Réunion d'équipe et de pôle, entretien individuel.
- Réunions externes : Bilan Anguille MRM, continuité Lez (SMBVL), VRA projet castor Véore, réunion DDT/OFB demande pêche électrique.
- Formations : Formation recyclage SST (reçue), formation Bien-être animal (reçue), formation reconnaissance des poissons (délivrée).

➤ **Communication, animations, actions SDDL (5,5 jours)**

- Mise à jour du site internet, communication pôle technique, installation d'un radeau végétalisé sur le lac N°2 des petits Robins.

➤ **Divers (autres missions) (16,5 jours)**

- Mailing, demandes diverses, planification, rapport d'activité, signalements, demande de subventions, entretien des véhicules et des locaux, encadrement des stagiaires, avis techniques, assistances et conseils aux AAPPMA.





COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2024

AUDEMARD Dorian
Technicien
Fédération de la Drôme
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

I. MISSIONS

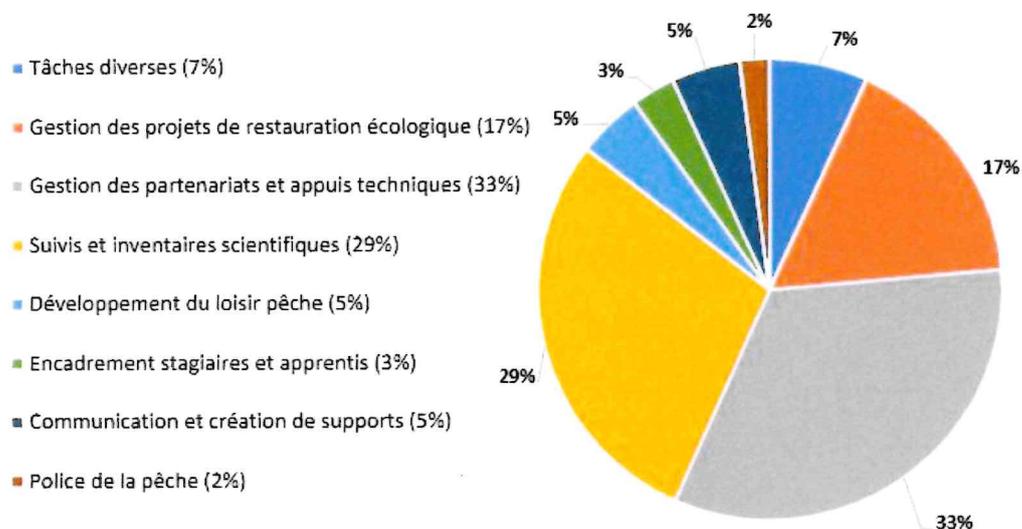
Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre et pilotage de projets de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau. (*Gestion des projets de restauration écologiques*)
- ✓ Représentation et défense des intérêts de la FDAAPPMA 26 en conciliation avec les partenaires locaux. Appui technique et suivi des différents outils de préservation et de gestion. (*Gestion des partenariats et appuis techniques*)
- ✓ Missions de bureau diverses, soutien aux collaborateurs dans les tâches quotidiennes et autres missions diverses relatives à l'amélioration de l'efficacité du service. (*Tâches diverses*)
- ✓ Participation, organisation et réalisation des suivis et inventaires réalisés par la FDPPMA26 (*Suivis et inventaires scientifiques*)
- ✓ Exercice du pouvoir de police sur le territoire dont la FDPPMA26 détient la gestion (*Police de la Pêche*)
- ✓ Participation aux actions de la FDPPMA pour le développement du loisir pêche (*Développement du loisir pêche*)
- ✓ Création de supports de communication et animation des réseaux sociaux de la FDPPMA26. (*Communication et création de supports*)
- ✓ Accompagner les étudiants dans la découverte et du métier et la professionnalisation, sous la forme de stages ou de contrats d'apprentissage (*Encadrement stagiaires et apprentis*).



II. REPARTITION EN 2024

Répartition du temps de travail par groupe de missions



Commentaire :

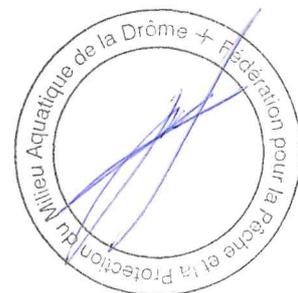
« Les 2/3 du temps de travail annuel 2024 est partagé entre les suivis et inventaires scientifiques (29%) et la gestion des partenariats et représentations techniques (33%). Le pilotage et la gestion des projets de restauration écologique représentent 17% du temps de travail annuel, répartis sur trois projets différents. Le reste des tâches est anecdotique.

Remarque : Le temps correspondant aux jours d'absences (congrés payés, RTT, fériés et arrêts maladie) a été décompté ici, dans un souci de représentativité du temps passé pour chaque mission.»



III. DÉFINITION DES MISSIONS ET REPRESENTATIVITÉ AU SEIN DES GROUPE

- ✓ **3.1. « GESTION DE PROJETS DE RESTAURATION ECOLOGIQUE » : Mise en œuvre et pilotage de projets de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.**
 - **Projet de restauration du Canal d'Orange et des îlons de Donzère**
Pilotage et accompagnement du prestataire dans la rédaction du cahier des charges visant à établir un schéma d'aménagement de l'espace plaine de Donzère
Mise en place d'un programme de suivi RFID afin de définir la capacité de franchissement des poissons dans un ouvrage hydraulique (siphon du Canal d'Orange)
 - **Projet de restauration et valorisation des canaux de Valence**
Conciliation des intérêts et convergence des synergies entre les différents acteurs
Relevés de terrain pour la définition d'un scénario d'aménagement
 - **Projet de restauration et valorisation des contre-canaux de la Roche de Glun**
Soutien dans la définition des scénarios d'aménagement et la rédaction des pièces administratives
- ✓ **3.2. « GESTION DES PARTENARIATS ET APPUIS TECHNIQUES » : Représentation et défense des intérêts de la FDAAPPMA 26 en conciliation avec les partenaires locaux. Appui technique et suivi des différents outils de préservation et de gestion.**
 - **Natura 2000**
Participation aux COmités de PILotage (COFIL) des sites présentant un fort intérêt pour la préservation des milieux aquatiques.
Avis techniques sur des cas concrets, réponse aux interrogations
Mise en place de suivis spécifiques, rédaction de rapports et présentation des résultats
 - **ENS**
Participation aux Comités de Gestion et conseil technique pour la préservation des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles.
Mise en place de suivis spécifiques, rédaction de rapports et présentation des résultats



- Parc Naturels Régionaux
Création d'une formation destinée aux éco-guides du PNR des Baronnies, leur permettant de mieux saisir les enjeux liés à la préservation du milieu aquatique en lien avec le tourisme notamment.
- MFR de Mondy
Mise en place d'une formation annuelle destinée aux élèves du 5^{ème} cycle (seconde à terminale), préparant un BAC Professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune : GMNF ».
Découverte des techniques de suivis piscicoles et des macro-invertébrés – Introduction à la pêche électrique et l'I2M2
Découverte des espèces et sensibilisation aux menaces pesant sur leur cycle de vie.
- EDF Hydro'Alpes
Gestion de la convention de partenariat annuel technique et financière avec EDF Hydro'Alpes
Montage financier, mise en place des actions inscrites à la convention, traitement des données, rédaction de rapports et présentation annuel.
Pilotage du suivi de l'efficacité de la passe à anguille de Beaumont-Monteux.
Participation à l'élaboration d'un nouveau système de piégeage à Beauvoir-en-Royans.
- Représentation technique
Il s'agit là de l'ensemble du temps passé à participer aux réunions sur des projets menés par d'autres structures, afin d'y apporter des avis techniques.

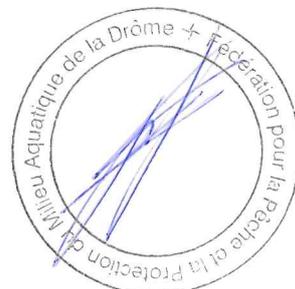
3.3 « TACHES DIVERSES » : Missions de bureau diverses, création de contenu de communication et soutien aux collaborateurs dans les tâches quotidiennes

La rubrique « Tâches diverses » reprend toutes les missions anecdotiques nécessitant du temps de préparation ou la manipulation de logiciel bureautique. Il est compris dans ce temps les réunions internes pour l'organisation du service, et les échanges divers entre collaborateurs.

3.4 « SUIVIS ET INVENTAIRES » : Participation et appui technique dans la réalisation des suivis et inventaires réalisés par la FDPPMA26

Il s'agit de l'intégralité du temps de travail passé sur le terrain, afin de réaliser les pêches électriques, les prospections et suivis des écrevisses, les relevés des sondes thermiques, échantillonnages ADN... Le temps de nettoyage, de désinfection et de préparation des sorties terrain est compris dans cette rubrique.

3.5 « POLICE DE LA PÊCHE » : Exercice du pouvoir de police sur le territoire dont la FDPPMA26 détient la gestion.



Cette rubrique comprend le temps d'organisation des tournées de surveillance, le temps passé sur le terrain, et le temps de rédaction des procès-verbaux et autres procédures administrative et judiciaire.

3.6 « DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE » : Participation aux actions de la FDPPMA 26 pour le développement du loisir pêche

- Projet relatif au développement de la pêche de la truite en seconde catégorie :
Alevinage en truite arc-en-ciel et fario sur des secteurs favorables à son implantation
- Aménagement et végétalisation du plan d'eau des Petits Robins n°2
Installation d'un radeau végétalisé
- Animation nature dans le cadre des ateliers DPN « Découverte-Pêche-Nature » en remplacement d'un agent de développement indisponible.
- Participation aux « Juniors Fishing Tour »
Arbitrage et mise en place
- Opérations de rempoissonnement des secteurs de pêche de loisir, en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie piscicole

3.7 « COMMUNICATION ET CREATION DE SUPPORTS » : Création de supports de communication et animation des réseaux sociaux de la FDPPMA26.

Cette rubrique comprend l'ensemble du temps passé pour :

- La création de supports de communication type « affiches », utilisées comme support visuel pour annoncer un événement.
- La création de supports de communication type « panneaux » pour communiquer sur les travaux et actions portés par la FDPPMA 26 et mettre en valeur les financeurs.
- Le temps passé à animer les réseaux sociaux de la Fédération, via différentes publications.
- La participation aux journées « Portes – Ouvertes » et autres événements de promotion

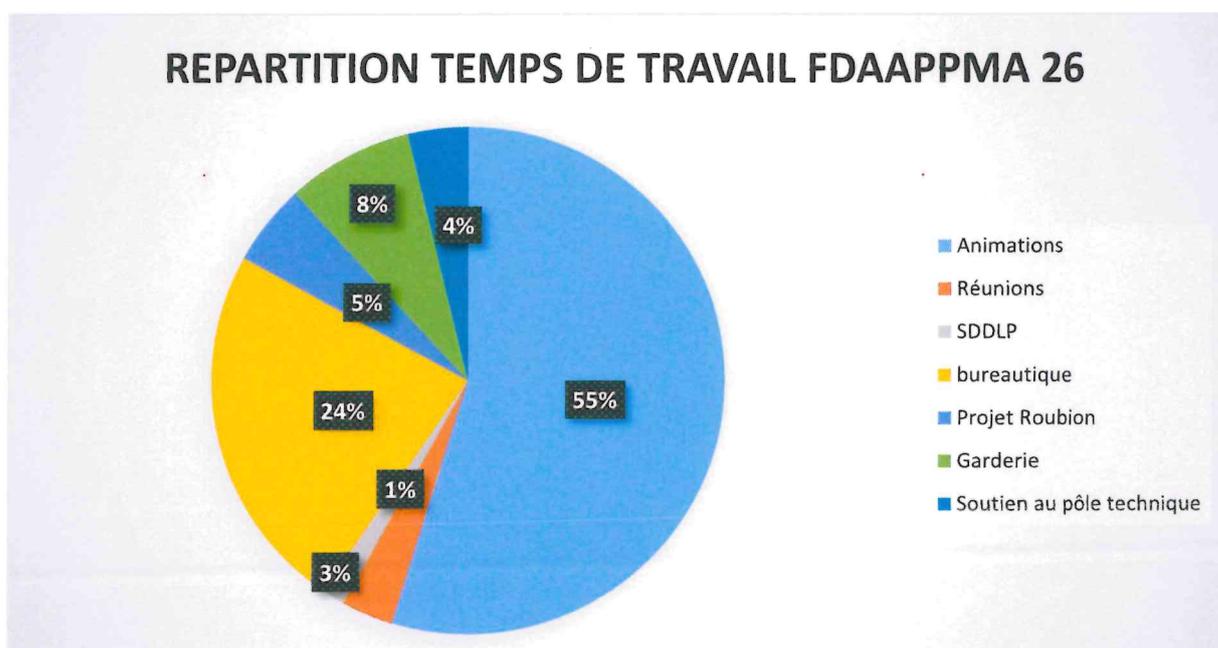
3.8 « ENCADREMENT STAGIAIRES ET APPRENTIS » : Accompagner les étudiants dans la découverte et du métier et la professionnalisations, sous la forme de stages ou de contrats d'apprentissage

- Encadrement d'un étudiant en licence professionnelle « Zones humides », sous la forme d'un contrat d'apprentissage



Janvier 2024 – Décembre 2024 : Chargé de développement

✓ Description des activités (212 jours travaillés)



Pôle animation (187 jours) :

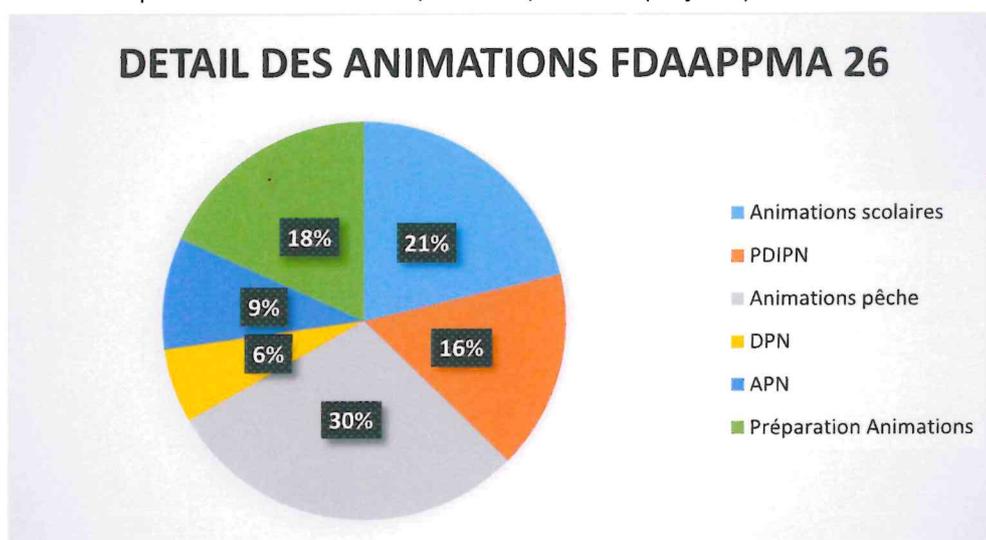
➤ Tâches diverses au bureau (71 jours) :

- Projet Roubion (11 jours) : état initial et collecte de données, réunions sur le terrain, rédaction et mise à jour des documents, suivi des travaux, élaboration des panneaux...
- Réunions (7 jours) : Réunion d'équipe, réunions avec les APN, réunions d'organisation pour les animations...
- Gestion du matériel à destination des Ateliers Pêche Nature (APN).
- Travail de bureautique (50 jours) : mailing, appels téléphoniques, planification, réponse à appels d'offre, communication sur différents supports...
- Préparation des animations : Création d'outils pédagogique, de supports de communication et de mini-jeux et prise en main des outils

- Coordination avec les écoles (mails, programmation, précisions sur les interventions).
- Organisation générale (mise à jour des plannings, réponses demandes de particuliers, d'enseignants, APN).
- Bilan APN, budget animation.
- Commande des tenues APN.

➤ Animations (116 jours) :

- Animations scolaires (30 jours) dont animations Découverte pêche et Nature DPN (9 jours);
- Animations dans le cadre du PDIPN : Initiation pêche (25 jours) ;
- Animations pêche avec centres aérés, campings ... (37 jours) ;
- Animations avec les Ateliers Pêche et Nature du département (3 jours) ;
- Préparation des animations, matériel, achats... (21 jours).



Pôle garderie (17 jours) :

- Réunion annuelle des Gardes Pêche Particuliers (GPP) à Valence
- Tournées de garderie (4 jours)
- Coordination des GPP, rédaction et correction des procès-verbaux, gestion des stocks de tenues GPP...

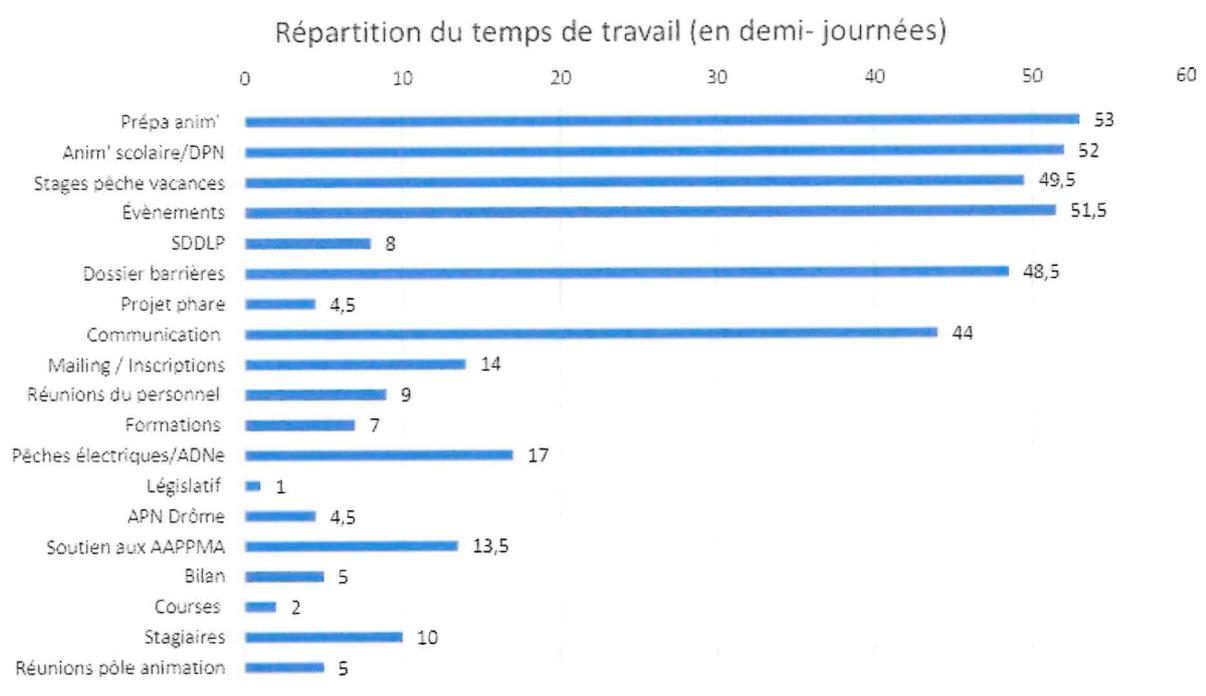
Pôle technique (8 jours) :

- Pêches électriques: Pêche de sauvetage avant travaux, pêche dans le cadre de l'étude scalimétrique effectuée par la FDAAPPMA 26 sur la truite Fario et pêches sondage pour le compte des AAPPMA, entretien passe à poissons...



Janvier 2024 – Décembre 2024 Chargé de développement

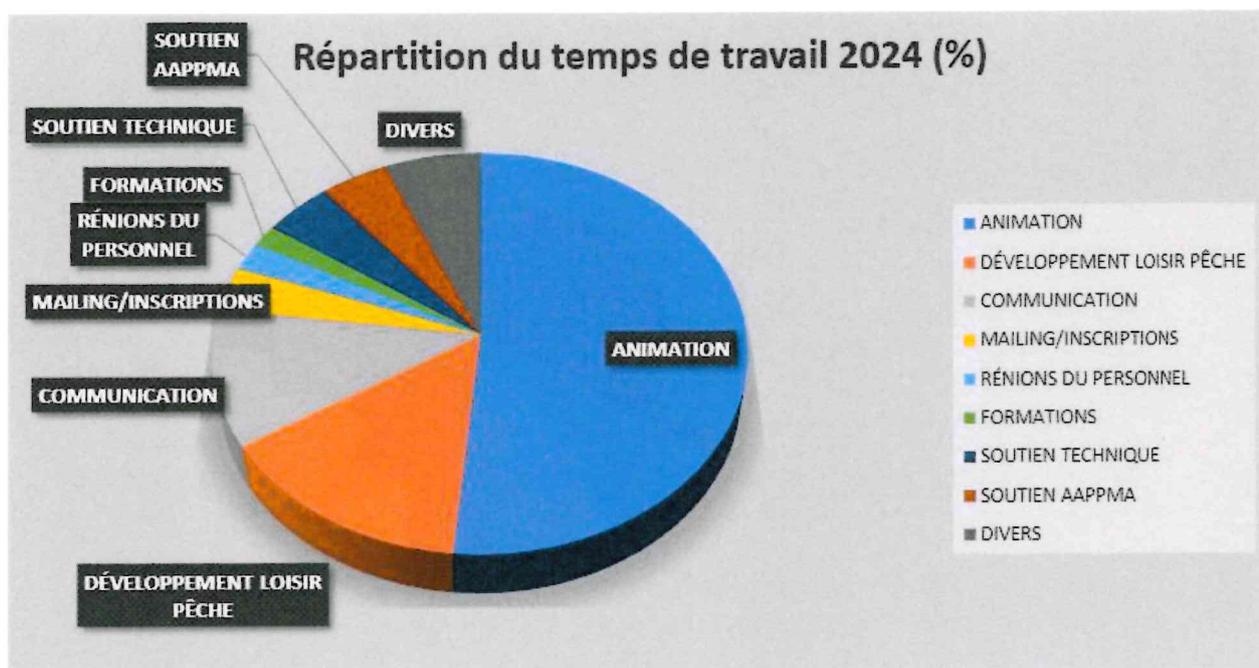
✓ Répartition du temps de travail en fonction des différentes missions



Répartition du temps de travail calculée en demi-journée, sur une moyenne de 7 heures/jour.



✓ **Description des missions (200 jours travaillés)**



- **Animation (103 jours)**
 - Organiser, préparer ou concevoir des animations scolaires ou de pêche de loisir (26.5 jours)
 - Réaliser des animations à destination des scolaires (26 jours)
 - Réaliser des stages d'initiation à la pêche de loisir (camping, centres de loisir et PDIPN) (24.75 jours)
 - Organiser des événements de promotion de la pêche de loisir (25.75 jours)
- **Conduite et réalisation de projets en lien avec le développement du loisir pêche (30.5 jours)**
 - SDDL (4 jours)
 - Dossier barrières (24.25 jours)
 - Projet Phare « Isère » (2.25 jours)
- **Communication (22 jours)**
 - Réalisation et montage de vidéos pour les réseaux sociaux (15 jours)
 - Rédaction de différents articles (newsletter, réseaux pêche, différentes contributions) (5 jours)
 - Mise à jour site internet (2 jours)
- **Soutien aux AAPPMA (9 jours)**
 - APN (2.25 jours)
 - Participation aux AG (6.75 jours)
- **Mailing inscriptions stages + contact avec profs (7 jours)**
- **Formations (3.5 jours)**
- **Tâches diverses (16 jours)**
 - Réunions pôle animation (2.5 jours)
 - Réunions de personnel (4.5 jours)
 - Encadrement stagiaire (5 jours)
 - Législation pêche (0.5 jour)
 - Courses (1 jour)
 - Bilan (2.5 jours)
- **Soutien au pôle technique (9 jours)**
 - Pêches électriques (8 jours)
 - ADNe (1 jour)



NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



